



**Politique de
l'arbre et du
couvert forestier**



LANORAIE
unique de nature



Table des matières

Remerciements	1
Lexique	2
Préambule	4
Pourquoi une politique de l’arbre à Lanoraie?	6
Un état des lieux de la forêt et des arbres à Lanoraie	8
Perte de milieux	8
L’arbre en ville.....	9
Les services et bienfaits des arbres	2
Apports communautaires	3
Apports économiques.....	5
Apports environnementaux et à la qualité de vie	7
Apports esthétiques.....	9
Plan arboricole	10
Inventaire des arbres publics.....	10
Étude de la canopée et plantation.....	10
Inspection des arbres publics et privés.....	10
Élagage planifié des arbres publics	11
Abattage d’arbres publics et privés	11
Lutte contre les espèces envahissantes.....	11
Programmes municipaux incitatifs : et vous dans tout ça	12
Arbre emblématique	Erreur ! Signet non défini.
Arbres remarquables	13
Orientations de la politique	15
1. Améliorer la qualité de vie des lanorois.....	16

2. Renseigner et sensibiliser les lanorois sur les bienfaits de l’arbre ...	17
3. Maintenir et développer la forêt urbaine de Lanoraie	18
4. Protéger le couvert forestier naturel actuel	19
5. Travailler en collaboration avec le milieu pour perfectionner le cadre réglementaire.....	20
6. Soutenir et promouvoir la conservation du couvert forestier naturel	21
Plan d’action global	22
Plan d’action – 1. Améliorer la qualité du milieu de vie des lanorois	23
Plan d’action – 2. Renseigner et sensibiliser sur les bienfaits de l’arbre	26
Plan d’action – 3. Maintenir et développer la forêt urbaine de Lanoraie	29
Plan d’action – 4. Documenter le couvert forestier	33
Plan d’action – 5. Travailler en collaboration avec le milieu pour perfectionner le cadre réglementaire	35
Plan d’action – 6. Soutenir et promouvoir la conservation du couvert forestier	37
La suite	40
Annexe 1 - Zone protégée par le RCI 225 relatif à la coupe d’arbres dans la plaine du Saint-Laurent	41
Annexe 2 – Hauteur de la canopée sur le territoire de Lanoraie	41
Annexe 3 – Vue d’ensemble de la température de surface de la municipalité de Lanoraie	43
Annexe 4 – Température de surface de la zone urbaine de la municipalité de Lanoraie	44
Annexe 5 – Carte écoforestière de Lanoraie	45
Annexe 6 – Saviez-vous que	48
Bibliographie	50

Mot du maire ou du conseil

Que ce soit pour le bien-être de notre communauté ou celui de la vie animale, il est indéniable que les arbres sont des alliés indispensables. Leur présence au coeur de notre noyau villageois et sur l'ensemble de notre territoire joue un rôle crucial dans **l'équilibre de notre environnement et dans l'enrichissement de notre qualité de vie.**

Véritables filtres naturels et redoutables capteurs de carbone, ils agissent comme les poumons verts de notre planète. Ils nous procurent un climat plus frais, atténuant les effets de la chaleur estivale, sans oublier la protection qu'ils nous offrent lorsque les conditions météorologiques s'emportent.

Au-delà de leurs fonctions écologiques, que dire des boisés qui donnent tout leur charme à notre magnifique municipalité? Mentionnons également les tourbières, **ces paysages surréalistes** qui occupent 35 % de la superficie de Lanoraie. Véritables sanctuaires pour la flore et la faune, elles constituent un **patrimoine inestimable à protéger.**

Devant tant de richesses et de beauté, nous nous devons d'inscrire ce patrimoine dans une démarche collective et partagée. La Politique de l'arbre est un gage pour **l'avenir de Lanoraie.** Elle nous invite à prendre soin de nos richesses naturelles et à poser les bases d'un avenir durable où nos rêves et ceux des générations futures pourront se réaliser.

Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration de cette politique de l'arbre. Un merci tout particulier aux membres du comité sur l'environnement. Je souhaite aussi souligner le travail de M. Martin Lavallée, conseiller et co-président du comité environnement, ainsi que celui de l'ensemble des membres du conseil municipal et de l'équipe municipale.

André Villeneuve, maire



LANORAIE
unique de nature

Remerciements

Résultat d'un effort commun, cette politique de l'arbre et du couvert forestier est basée sur les connaissances d'acteurs du milieu et d'experts dans leur domaine. Pour cette raison, le conseil municipal de la municipalité de Lanoraie tient à remercier l'apport de monsieur Antoine Drainville-Mongeau, de madame Geneviève Duquette, de monsieur Michel Huot et de monsieur Pierre-Émile Rocray.

Le soutien et la participation du comité citoyen sur la politique de l'arbre et du couvert forestier ainsi que la participation citoyenne lors de la séance de consultation publique ont aussi permis aux principaux intéressés, les lanorois et les lanoroises, de se prononcer pour que le document reflète de manière sincère leurs intentions et leurs souhaits concernant les arbres sur le territoire de la municipalité de Lanoraie.

Ainsi, la participation de l'ensemble de ces acteurs est un gage de succès pour son application et l'atteinte des objectifs qu'elle contient. Au nom de l'ensemble du comité d'élaboration de la politique, nous vous remercions de votre implication.

Bonne lecture!

Lexique

Albédo : Fraction d'énergie lumineuse renvoyée par un corps non lumineux éclairé. Exemple, la neige possède un albédo très élevé.

Arborescent : Végétal dont les ramifications rappellent la forme d'un arbre. Objet dont la forme évoque celle d'un arbre.

Bienfaits et services écosystémiques : Effet utile relié à un écosystème ou à la gestion environnementale qui favorise la conservation et l'utilisation responsable et durable des ressources naturelles. On parle d'aménagement écosystémique de la forêt boréale.

Biodiversité : Diversité des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques.

Canopée : Strate supérieure de la forêt. Couverture d'un peuplement d'arbres vue à vol d'oiseau.

Diamètre à hauteur de poitrine (DHP) : Diamètre d'un tronc mesuré à hauteur de poitrine, ou généralement à 1,3 m du sol.

Équienne : Population ou peuplement d'arbres composé d'individus d'un âge similaire.

Espèce fongique : Qui a rapport avec les champignons.

Houppier : Partie de l'arbre située au-dessus ou autour du tronc, qui comprend la ramure et le feuillage.

Hydrographie : Étude des étendues d'eau et des cours d'eau. Ensemble des étendues d'eau et des cours d'eau d'une région donnée.

Îlot de chaleur : Lieu qui possède des élévations de température maximale diurne et nocturne, particulièrement enregistrées en territoire urbain, par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Inéquienne : Population ou peuplement d'arbre composé d'individus d'âges différents.

Insecte monospécifique : Insecte intéressé par une seule espèce. Exemple, l'agrile du frêne est monospécifique.

Milieu humide : Milieu ayant pour caractéristique de posséder une dynamique écologique liée à la présence d'eau dans et au-dessus du sol.

Milieu hydrique : Milieu dont font partie les marais, les marécages, les tourbières et les étangs, constitué de rives, du littoral et des zones inondables des lacs et des cours d'eau.

Peuplement forestier : C'est une population d'arbres et d'arbustes caractérisée par une structure et une composition homogène sur un espace précis. Il est le résultat de facteurs naturels et de la sylviculture. C'est une unité forestière que l'on peut décrire et cartographier.

Replat : Adoucissement prononcé de la pente d'un versant.

Succession : Remplacement progressif d'une communauté végétale par une autre communauté; la séquence des communautés est appelée une série évolutive et chaque stage équivaut à un stade de succession. Elle est secondaire lorsqu'elle se produit après qu'une perturbation importante ait affecté un écosystème forestier.

Surface terrière : Mesure de la densité d'un peuplement forestier, laquelle est la somme des DHP au carré, ramenée à une superficie d'un hectare. Exprimée en m²/ha, cette mesure complète aussi le nombre de tiges/ha et est corrélée au volume et donc fort utile dans un inventaire forestier.

Tourbière minérotrophe : Type de tourbière caractérisé par l'accumulation de tourbe et qui est connecté à des eaux de ruissellement souterraines et/ou de surface.

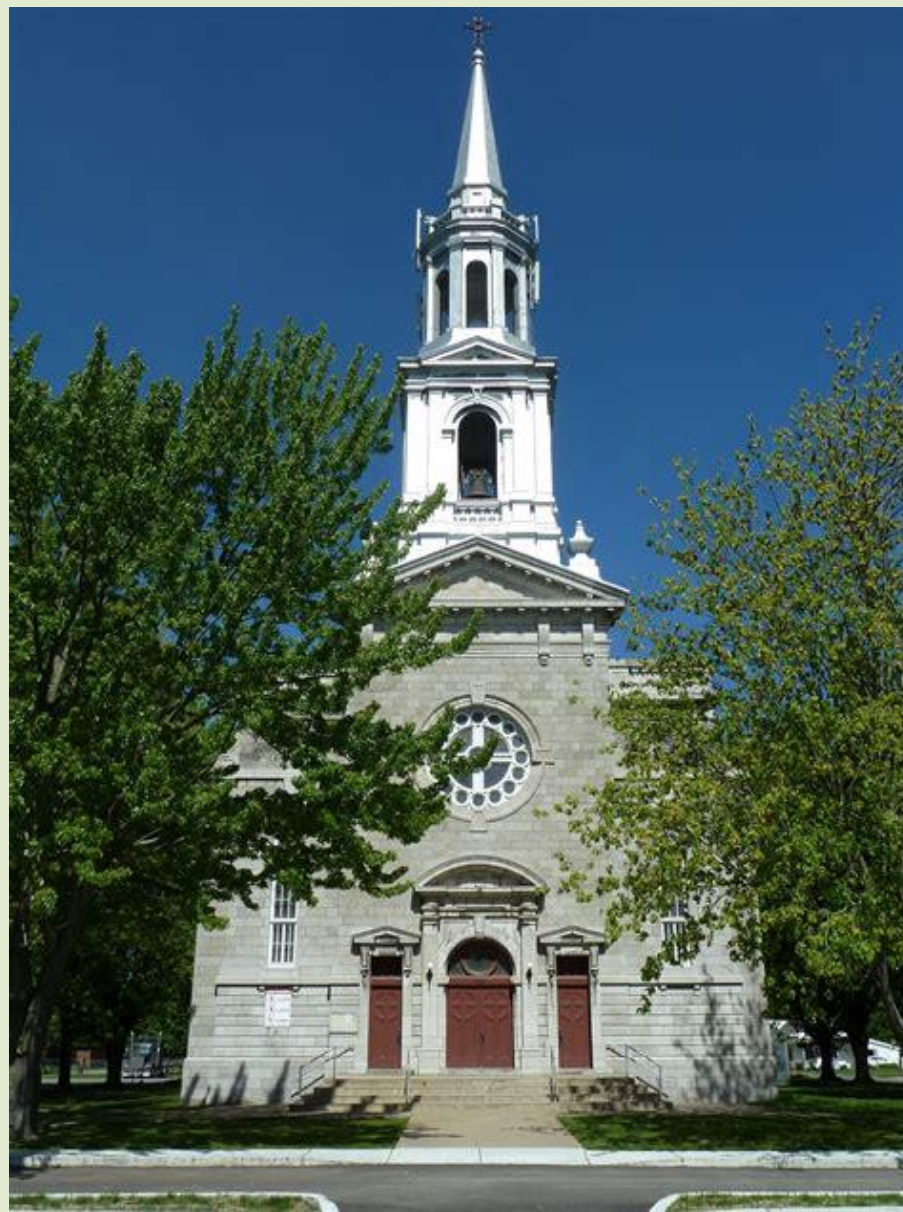
Tourbière ombrotrophe : Type de tourbière haute, acide et pauvre en minéraux où la faune et la flore se sont adaptées à ces conditions extrêmes.

Urbain : Qui se rapporte à la ville, à l'agglomération humaine concentrée dans la cité, par opposition à ce qui est rural. (Voir le *Plan de zonage de Lanoraie* sur le site internet de la municipalité)

Préambule

Les arbres et forêts ont des usages et bienfaits multiples et jouent un rôle essentiel pour les humains et l'ensemble du monde vivant. Ils incarnent et génèrent la vie depuis des millénaires. Malheureusement, au cours des derniers siècles, depuis l'avènement de l'époque moderne, les arbres ont parfois été considérés comme une vie végétale sans consistance ou comme une biomasse à exploiter au bénéfice des humains. C'est pourquoi la surface terrestre occupée par la forêt a fortement diminué au cours des dernières décennies (Atlasocio, 2019). Cette vision simpliste et réductrice des arbres et de la forêt est toutefois en train de changer et les consciences s'éveillent quant à l'importance de les préserver et au rôle de celles-ci sur la santé publique et la lutte (ou l'adaptation) aux changements climatiques.

Les peuples autochtones avaient bien compris cet aspect important du rôle des arbres. Chez les Iroquoiens du Saint-Laurent, dont certains ont vécu jadis sur le territoire de Lanoraie (Agochonda), les arbres revêtaient une grande importance et servaient notamment de remèdes contre certaines maladies. Jacques Cartier et ses hommes ont bénéficié des connaissances forestières autochtones durant l'hiver 1535-1536, lorsque des tisanes d'*Annedda* (signifiant «arbre de vie» et probablement du sapin baumier ou du pin blanc) ont permis aux Français d'acquérir les vitamines nécessaires pour résister au scorbut. L'écorce, des feuilles et des bourgeons de certains arbres tout comme la sève étaient en outre utilisés pour soigner diverses affections et maladies. Bref, les arbres, tout comme les diverses plantes dont ils permettent la vie en milieu naturel, ont des bienfaits multiples qui seront abordés à travers le document.



L'importance de poser des gestes concrets et significatifs pour la préservation de la nature et du vivant et de changer nos manières de concevoir le développement et l'activité humaine sont de plus en plus reconnues par les pouvoirs politiques à l'heure des changements climatiques. Le plus récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), datant d'avril 2022, se voulait alarmant quant à la nécessité d'actions draconiennes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant fin à la déforestation et à la perte de biodiversité qui lui est inhérente. De même, dans sa récente *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, le gouvernement du Québec préconise en outre de « Planifier des territoires capables de mieux s'adapter aux conséquences des changements climatiques en favorisant la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ». C'est dans cette optique et avec la conviction que les arbres et les boisés naturels constituent une richesse à préserver et à protéger que la municipalité de Lanoraie juge pertinent de se doter de sa propre *Politique de l'arbre et du couvert forestier* et de faire sa part dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité.

Qu'est-ce que le GIEC?

Le GIEC est le principal organisme international effectuant l'évaluation des changements climatiques. Il a comme objectif d'effectuer des évaluations d'intérêt pour les politiques sur : le fondement scientifique des changements climatiques; les impacts et les risques liés aux changements climatiques; les options pour l'adaptation et l'atténuation.



Pourquoi une politique de l'arbre à Lanoraie?

L'arbre offre une image très puissante de dignité, de noblesse et de longévité. Celui-ci est devenu un patrimoine incontournable qui demande respect et bienveillance de la part de tout un chacun. Mais c'est aussi un être vivant et comme tel, il naît, grandit et meurt. Son espérance de vie varie selon la génétique de l'espèce, mais surtout selon les conditions de croissance offertes là où il vit. Or, à cet égard, le milieu urbain est loin de lui offrir le meilleur contexte puisqu'il présente des situations souvent extrêmes et agressives, notamment à cause de la pauvre qualité du sol (compaction élevée, manque d'eau et de nutriments, etc.) et des températures élevées ou très froides caractéristiques des endroits minéralisés ou industrialisés.

Dans ce monde contemporain et urbanisé marqué par des changements climatiques et par la création d'îlots de chaleur, les arbres d'ornement, de rue, de parc et les boisés se révèlent de formidables outils de lutte et d'adaptation, en plus d'offrir de multiples services et bienfaits. D'où la priorité et l'importance de les intégrer dans la trame urbaine lanoraie via l'instauration d'une politique de l'arbre.

L'arbre doit désormais être regardé comme un investissement majeur, alors on ne peut plus négliger sa présence dans les cités et villes. N'est-il pas la signature paysagère d'une municipalité? L'adoption d'une politique de l'arbre d'envergure et harmonisée avec les capacités et le savoir-faire de la municipalité permet ainsi l'atteinte de buts et d'objectifs communs.

Plusieurs raisons justifient l'adoption d'une politique de l'arbre à Lanoraie, puisqu'elle :

- Témoigne d'une prise de conscience et d'une sensibilité à l'égard du rôle de l'arbre dans la trame urbaine et de la menace que représente la perte de sa canopée;
- Permet de bonifier le caractère, le charme et la personnalité de la municipalité, lesquels sont essentiellement attribuables à la présence d'arbres sur son territoire. Simultanément, elle fait augmenter sa richesse collective grâce à l'attention portée envers la préservation de cette verdure arborescente;
- Améliore la qualité des soins et des modes d'entretien procurés aux arbres, tant publics que privés, et permet de renforcer et d'encadrer les actions posées sur eux et autour d'eux par les citoyens et les employés municipaux. Elle conduit vers une sorte d'appropriation de l'arbre par ces derniers;

- Permet d'identifier plus rapidement les enjeux et les défis municipaux que les arbres et les arbustes peuvent facilement résoudre. Elle permet ainsi de déceler des buts et des objectifs atteignables par le biais d'actions stratégiques visant la mise en valeur de l'arbre public et privé, mais aussi celle de la forêt urbaine. Par exemple, elle oriente la municipalité vers le développement durable à l'intérieur de projets domiciliaires;
- Favorise la mise en place d'actions locales cohérentes pour lutter contre toute forme d'agressions qui menacent l'intégrité et la pérennité de l'arbre au cœur de la municipalité. La politique de l'arbre est une affirmation municipale de sa vision au sujet de la place que l'arbre doit occuper dans la communauté, notamment en ce qui a trait au bien-être et à la santé de la population, à la croissance de la verdure et à l'amélioration du charme actuel de la municipalité. C'est un engagement municipal pour réaliser des actions concrètes et durables permettant d'assurer l'avenir de l'arbre sur son territoire;
- Permet de soutenir des rencontres entre les citoyens et les édiles intéressés par l'arbre forestier et urbain, et d'améliorer les liens entre la population et la nature arborescente, arbustive et herbacée, favorisant ainsi la sauvegarde de la biodiversité floristique de Lanoraie;
- Constitue un outil rassembleur qui gravite autour d'une vision commune de l'arbre, en s'appuyant sur une volonté manifeste de l'administration municipale. Celle-ci place l'arbre au cœur de ses priorités dès 2024.

Voilà un projet porteur qui permettra de travailler tous ensemble pour atteindre cet objectif commun : agrandir, chérir et protéger la canopée arborescente et forestière de Lanoraie. Voilà le fruit d'un travail concerté.

Un état des lieux de la forêt et des arbres à Lanoraie

En 1994, le gouvernement du Québec protégeait une partie de la forêt située au nord de l'autoroute 40 traversant le territoire lanorois, par la création de la Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, un statut particulier très contraignant contre toute forme d'utilisation. Liée de façon écosystémique au territoire environnant, la tourbière exerce un rôle inestimable pour la qualité de l'environnement, de l'air et de l'eau, en plus d'offrir un milieu de vie exceptionnel pour une faune et une flore déjà riche. Le complexe tourbeux de Lanoraie totalise une superficie de 7 700 hectares ou 77 km² (Tardy, 2012).

Les peuplements feuillus du territoire sont généralement inéquiens et composés d'érables rouges (*Acer rubrum*) et de diverses espèces feuillues comme le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), le bouleau gris (*Betula populifolia*) et le bouleau blanc (*Betula papyrifera*). Les peuplements de résineux s'avèrent plutôt équiens et composés de mélèzes laricins (*Larix laricina*), de pins blancs (*Pinus strobus*) et d'épinettes noires (*Picea mariana*) (Gouvernement du Québec, 2019).

Les espèces qui pourraient constituer la succession des peuplements actuels, en l'absence de perturbations, seraient représentées par le bouleau jaune, le sapin baumier (*Abies balsamea*), l'épinette noire et les pins blancs et rouges (*Pinus resinosa*).

Perte de milieux

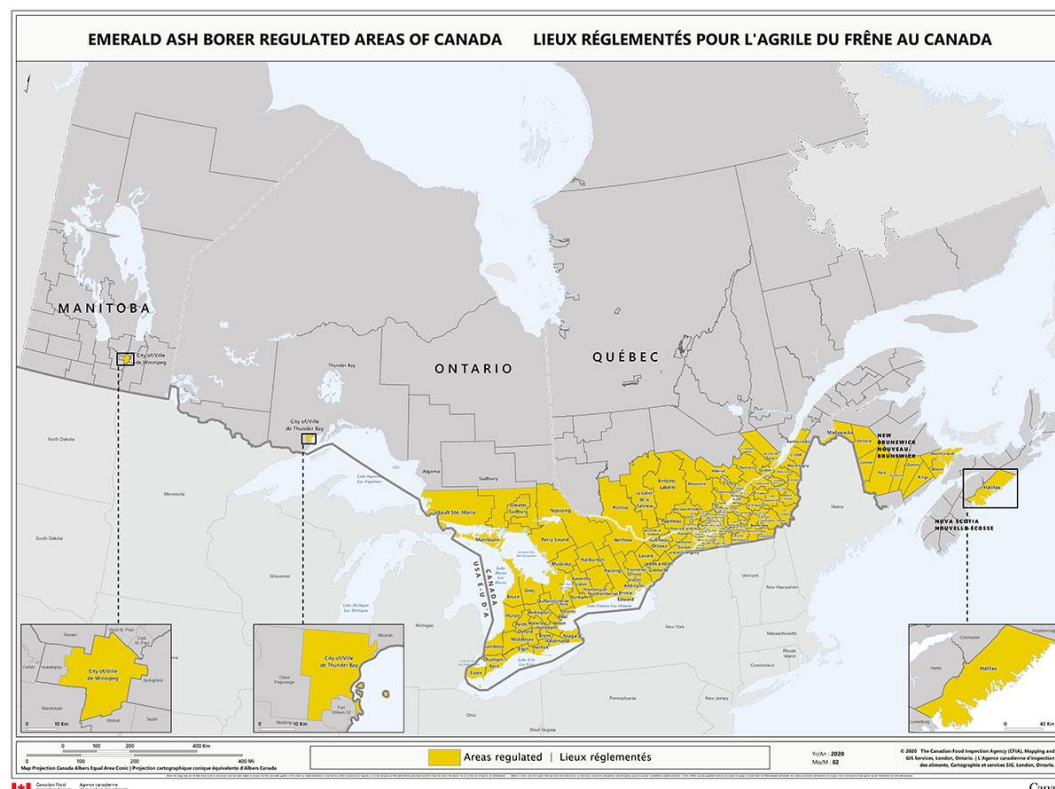
Lanoraie est la municipalité de la MRC d'Autray qui renferme le plus grand territoire occupé par des milieux naturels (50,1% en 2018). Toutefois, ce pourcentage est en baisse de 2,4% par rapport à ce qu'il était en 2001, puisque 388 hectares de forêts sont disparus en raison de l'implantation de cannebergières et de nouveaux quartiers résidentiels (Géomont, 2022). Dans le *Plan de conservation et de mise en valeur du complexe tourbeux du delta de Lanoraie*, Tardy mentionne que si rien n'est fait pour limiter la croissance des perturbations liées aux activités humaines, la disparition de «la totalité des écosystèmes contenus dans le complexe tourbeux» risque de survenir d'ici 2081.

En reconnaissant cette problématique et le caractère particulier des lieux, la majorité des boisés naturels sur le territoire de la municipalité de Lanoraie a été assujettie au *Règlement de contrôle intérimaire régissant la coupe d'arbres dans les boisés protégés de la plaine du Saint-Laurent* (RCI225). Adopté par la MRC d'Autray en 2010, ce règlement définit les pratiques admises et la cartographie sur lequel il s'applique (Annexe 1). Par exemple, un propriétaire de boisé ne peut couper plus de 30% de la surface terrière de son peuplement sur une période de dix ans. Cependant, il a le droit de couper une bande boisée de 30 m de longueur en bordure d'une terre agricole située sur le même lot, et de couper une superficie de 2000 m² pour un secteur résidentiel et de 4000 m² pour un usage commercial, institutionnel ou industriel. Certaines actions qui seront présentées plus loin dans le document sont d'ailleurs en lien avec ce RCI.

L'arbre en ville

Sur l'ensemble du territoire de Lanoraie, il n'existe actuellement aucune mesure de protection de l'arbre. Dans le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité il est prévu que dans les secteurs assujettis, la coupe d'un arbre saint est interdite et que les arbres morts présentant un danger immédiat pour la sécurité des biens ou des personnes ou nuisant au bon fonctionnement des infrastructures publiques ne sont pas assujettis. Ainsi, un citoyen autorisé à couper un arbre doit le remplacer et fournir à la municipalité un dépôt de 500\$ qui lui sera remis s'il est démontré qu'un nouvel arbre a été planté en remplacement. À l'extérieur des zones desservies par le PIIA, la coupe d'arbre n'est assujettie à aucune réglementation.

Avec l'arrivée et la propagation de l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) en Amérique du Nord, les municipalités font face à une problématique importante. En effet, similaire à l'apparition de la maladie hollandaise de l'orme au Québec en 1944, l'agrile du frêne s'attaque à une espèce fort appréciée comme arbre de ville (Trame-verte, 2021). Sa présence étant déjà observée dans la partie résidentielle de Lanoraie, ce n'est qu'une question de temps avant de voir les frênes mourir et disparaître du paysage lanorois. La municipalité doit agir rapidement pour planifier le remplacement des frênes et les modalités des futures plantations. Cette politique de l'arbre et les actions qui en découleront représentent justement une opportunité pour la municipalité de planifier son approche.



Carte des lieux réglementés au Canada concernant l'agrile du frêne

Les services et bienfaits des arbres

L'arbre est une pièce centrale dans l'échiquier de la planète. Comme on le devine, il apporte de nombreux bénéfices tant sur les plans esthétiques, que sociaux, économiques ou environnementaux. Cela justifie amplement sa protection et sa conservation, notamment en milieu habité. Ces apports peuvent être classés dans les quatre catégories suivantes : communautaires; économiques; environnementaux et qualité de vie; esthétique.



Apports communautaires

Le bruissement des feuilles et le chant des oiseaux masquent les sons désagréables de la ville. Le voisinage d'arbres procure une atmosphère de paix, de tranquillité;

La présence d'arbres et d'arbustes crée de l'intimité autour des maisons et permet de définir et de délimiter l'espace autour d'eux, en créant des perspectives. Ils servent de liaisons entre les composantes du paysage et masquent celles peu harmonieuses;

Le feuillage des arbres atténue la lumière éblouissante provenant des immeubles voisins et des phares des voitures. Il capte également les poussières et certains polluants urbains, et permet ainsi d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Cet air ne provient-il pas en partie des feuilles et des aiguilles? ;

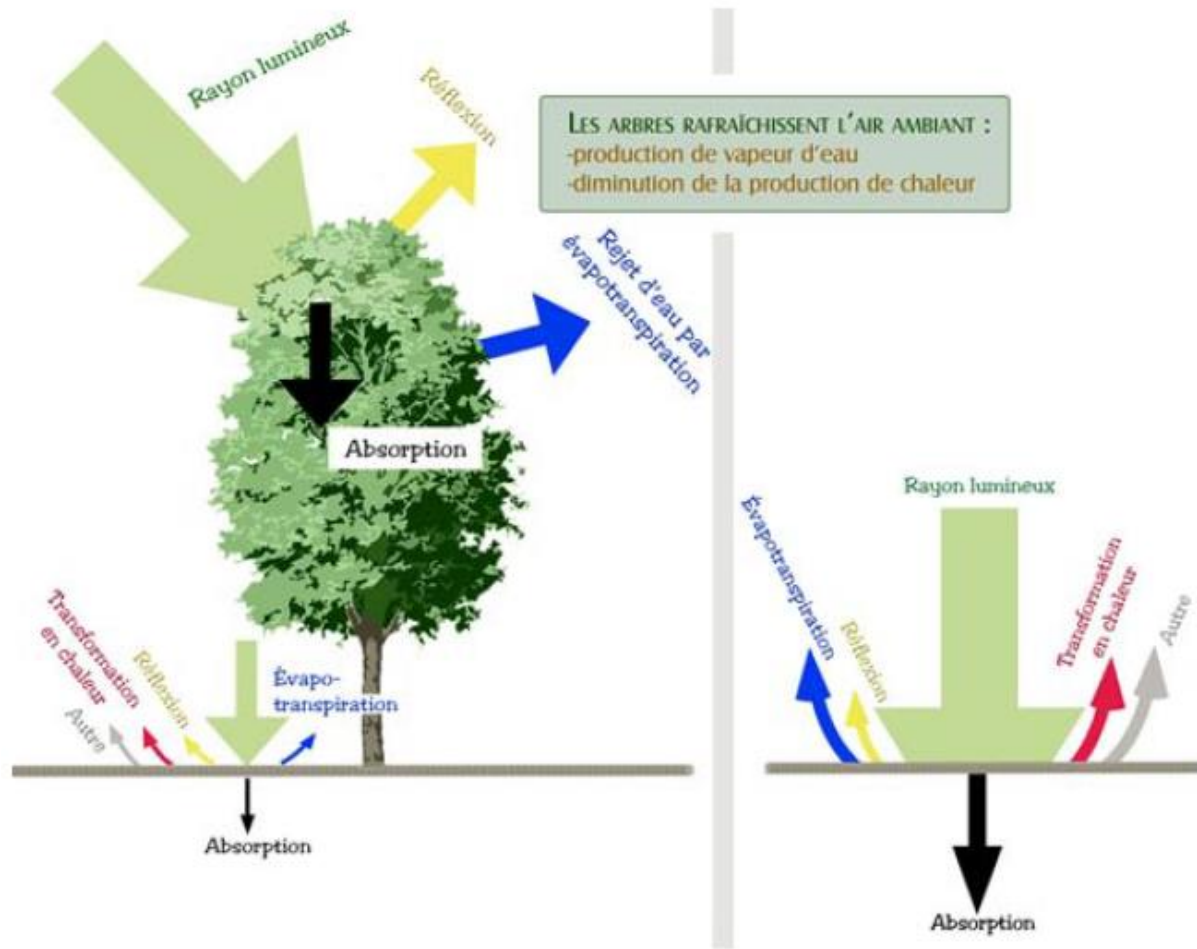


Sous une canopée, la température estivale est toujours plus fraîche puisque les feuilles arrêtent le rayonnement solaire. L'ombrage offert agit tel un climatiseur lors d'une canicule (Duranceau, 2021). L'arbre permet ainsi de réduire les coups de chaleur. Dans un même ordre d'idées, la canopée réduit de beaucoup les rayons ultraviolets et nous protège ainsi contre les cancers de la peau;

La présence d'arbres apporte un bien-être psychologique, réduit le stress et favorise une meilleure santé mentale et physique. Elle soutient aussi la pratique d'activités sportives en incitant les gens à sortir;

Les arbres forment d'excellents outils pédagogiques axés sur la découverte et la sensibilisation à la nature, mais aussi des outils de réinsertion sociale auprès de jeunes contrevenants et des gens sans emploi. Ils sont des sources inépuisables d'inspiration et de créativité;

Les bois et les parcs boisés contribuent à l'éducation des citoyens quant à l'ampleur des écosystèmes forestiers, car ce sont des sites de découverte et d'observation de la nature, tout en créant des sentiments d'appartenance à une communauté;



Représentation de l'effet des rayons lumineux sur une surface non-boisée versus une surface boisée

La forêt urbaine contribue énormément à l'identité culturelle et patrimoniale d'une municipalité. Par ses multiples formes et textures, elle diversifie les paysages tout en évoluant au fil des ans. Les différentes formes de houppiers procurent du caractère aux boulevards et aux rues;

Au Japon, il existe un principe appelé « bain de forêt ». Celui-ci permet aux gens d'apprécier un moment de quiétude en étant entourés d'arbres et d'autres plantes (Les éclaireurs, 2017). La médecine japonaise reconnaît que ce « bain » réduit effectivement le stress et l'anxiété (Aspinall et al, 2016). Les personnes qui vivent à proximité d'un parc ou d'un jardin voient ces mêmes effets sur leur humeur et leur santé mentale et physique (Alcock, 2013). À l'inverse, l'absence de verdure autour de soi entraîne à coup sûr une dégradation de la santé des individus.

Apports économiques

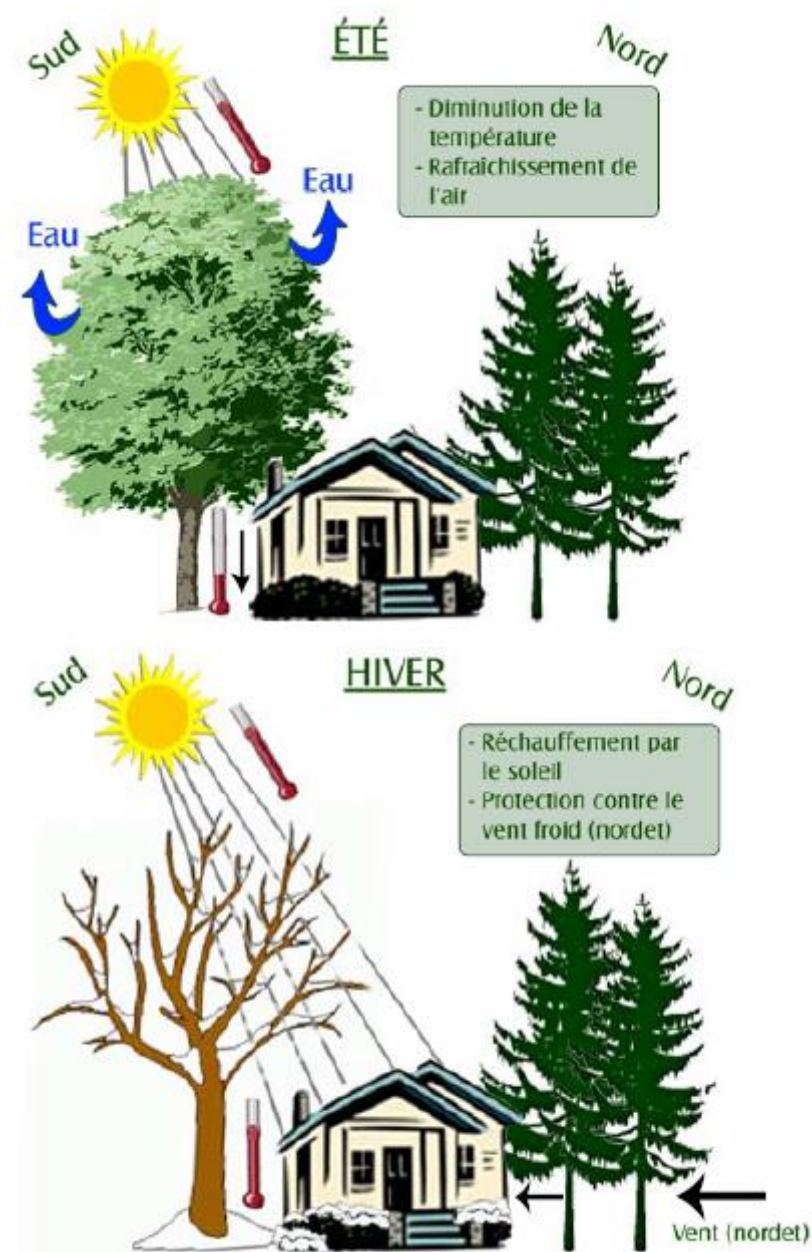
La présence de plusieurs arbres matures autour d'une maison fait inévitablement augmenter la valeur monétaire de cette propriété. Dans un même quartier, celle-ci peut se vendre entre 10 % et 20 % plus cher si de grands arbres y croissent ou lorsque cette propriété se trouve à proximité d'un parc boisé et d'un bois. La valeur monétaire du parc arboricole d'une municipalité augmente également avec l'accroissement du nombre d'arbres publics;

Les coûts de climatisation d'une maison entourée d'arbres et de grands arbustes sont nettement réduits par l'ombre projetée sur ses murs extérieurs et sur ses fenêtres. Ces réductions sont également attribuables aux microgouttelettes d'eau relâchées dans l'air plus chaud. Cette eau aura tendance à s'évaporer avec une partie de l'énergie ambiante, réduisant ainsi la température extérieure (Air3D, 2019);

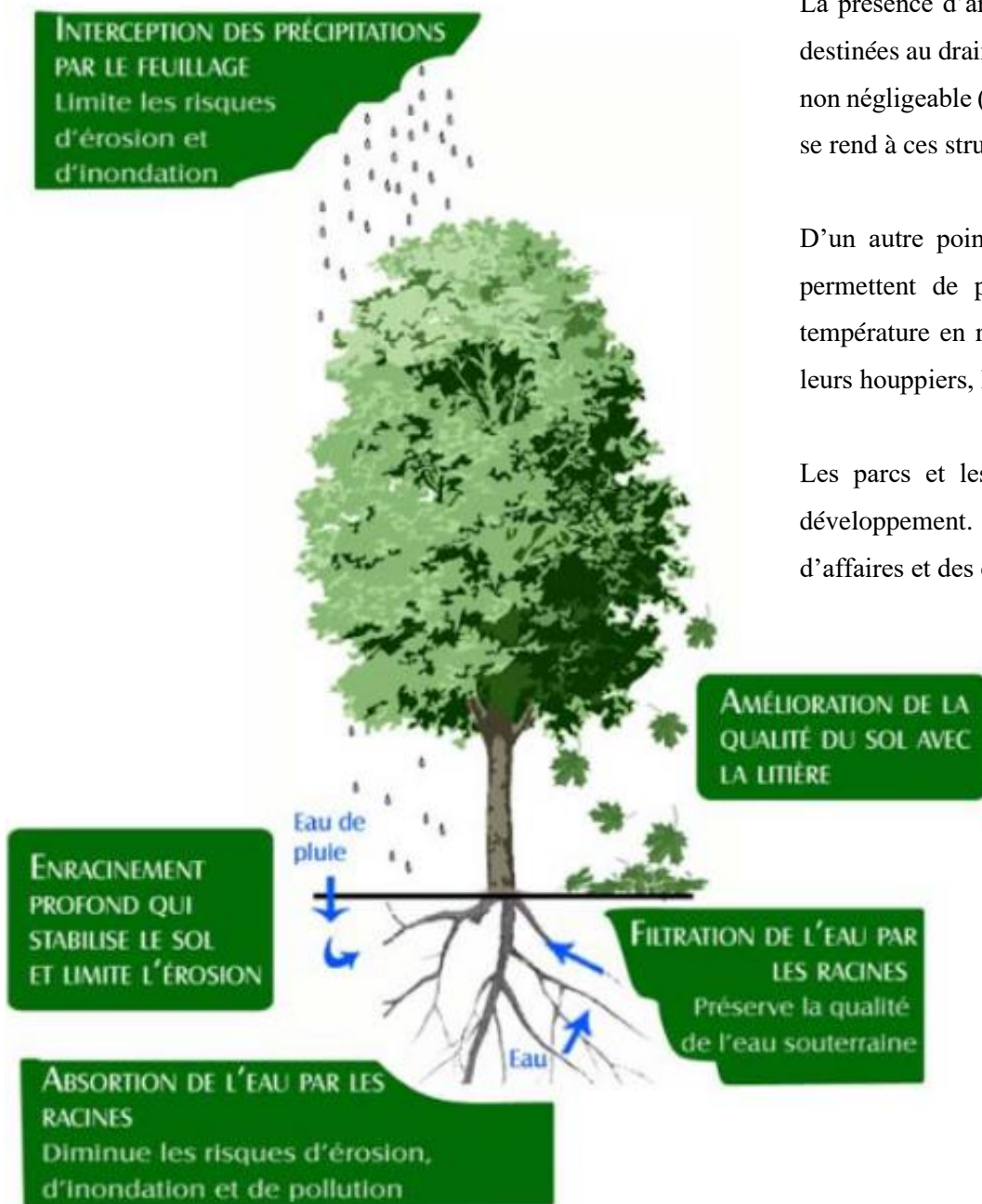
La présence de grands conifères du côté nord d'une maison permet à coup sûr de diminuer la vitesse des vents froids et, conséquemment, de réduire les coûts de chauffage;

La production, la gestion, l'aménagement, l'entretien et la vente d'arbres, de matériel et d'équipements arboricoles sont d'importantes sources d'emploi local et de revenus non négligeables. D'un autre point de vue, la présence d'arbres matures en bordure des rues commerciales les rend plus accueillantes et favorise l'achalandage;

Le rôle de premier plan que les arbres jouent dans les changements climatiques, dans le cycle de l'eau et le contrôle de l'érosion sont continuellement mis de l'avant par les scientifiques. Les racines retiennent l'eau du sol, ce qui permet de réduire les jaillissements et les insuffisances des réseaux d'égouts pluviaux, et conséquemment de réduire les coûts de réparation et d'entretien;



Exemple des effets que peuvent avoir les arbres sur une maison



La présence d'arbres matures entraîne une diminution substantielle de structures urbaines destinées au drainage, puisque les organes aériens peuvent intercepter et retenir une quantité non négligeable (entre 10 % et 20 %) d'eau de pluie. Moins d'eau de ruissellement de surface se rend à ces structures, créant ainsi moins de dégâts aux propriétés résidentielles;

D'un autre point de vue, les grands arbres situés en bordure des voies de circulation permettent de prolonger la longévité de ces infrastructures, car ils régularisent leur température en réduisant les différences de chaleur diurne et de fraîcheur nocturne. Sous leurs houppiers, l'asphalte a moins tendance à s'étendre et se contracter;

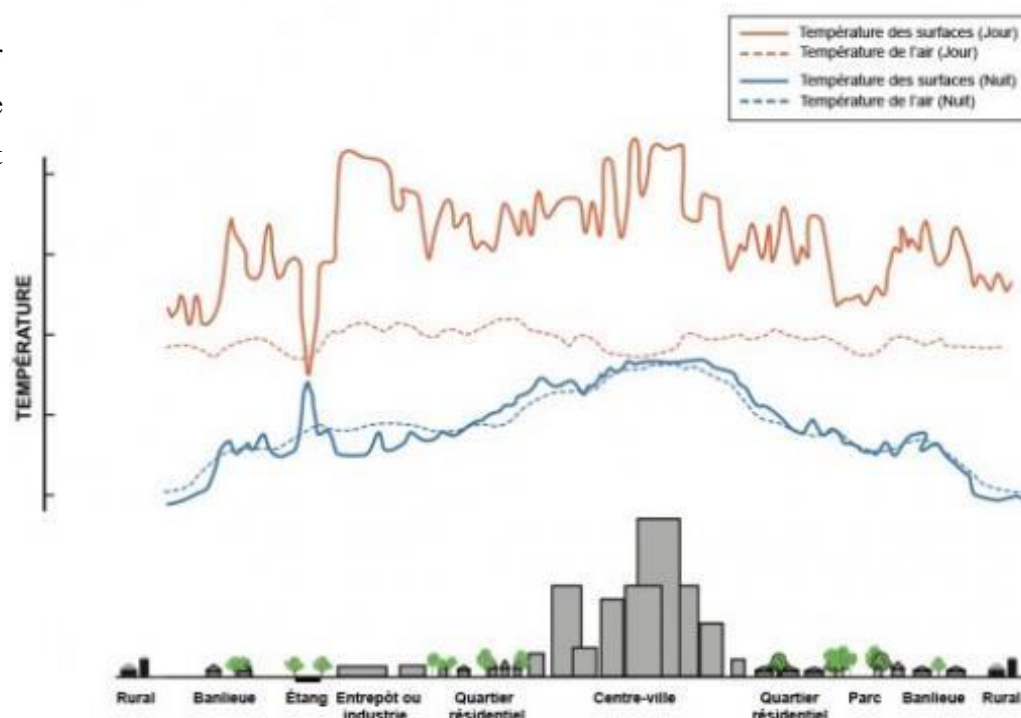
Les parcs et les boisés urbains suscitent beaucoup d'intérêt pour une municipalité en développement. Une ville verte et arborescente attire beaucoup plus les touristes, les gens d'affaires et des citoyens potentiels qu'une autre dépourvue d'arbres.

Apports environnementaux et à la qualité de vie

Pour lutter efficacement et écologiquement contre les îlots de chaleur urbaine, les arbres et les arbustes s'avèrent de loin les meilleurs outils. De plus, ils séquestrent les gaz à effets de serre et le carbone tout en rejetant de l'oxygène dans l'air que nous respirons;

Une plantation dense et alignée de conifères réduit considérablement la vitesse du vent et les problèmes d'érosion éolienne. Voilà pourquoi les fermiers recouraient autrefois à cette solution ancestrale dans les champs de tabac;

La présence d'arbres en bordure des voies de circulation incite les conducteurs à rouler plus lentement. Elle permet aussi d'améliorer les sentiments de sécurité chez les piétons;



Graphique représentant les températures des surfaces et de l'air en fonction du type d'occupation du territoire

Le rôle des arbres comme brise-vent est très simple. Leur taille imposante s'oppose au vent et réduit ainsi sa vitesse (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2022). Une simple rangée fait le travail, mais une plus grande quantité d'arbres améliore les résultats. Voilà pourquoi les forêts sont si peu venteuses. On peut facilement constater le phénomène lorsque l'on passe d'un boisé à un champ ouvert. Pour maximiser le rôle des brise-vent, il importe de choisir des arbres de différentes tailles et de mixer les genres de conifères. Puisque ceux-ci conservent leurs aiguilles durant l'hiver, ils sont plus efficaces pour exercer ce rôle;

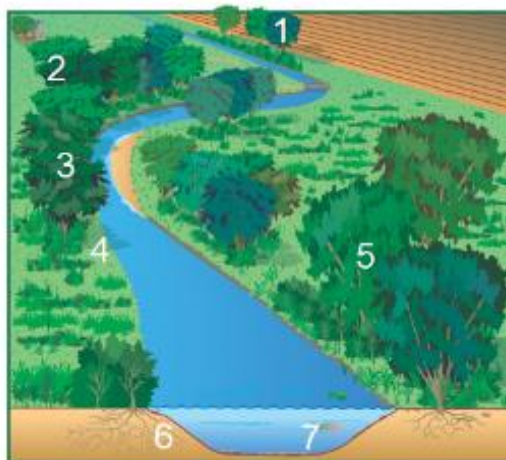
Les brise-vent peuvent servir de banque de biodiversité, car ils constituent d'excellents habitats pour de nombreuses espèces, qu'elles soient animales, végétales ou fongiques (Atmosylva, 2021). Ils attirent des oiseaux qui peuvent manger des insectes néfastes qui affectent les cultures. L'ensemble des bienfaits fait partie de l'agroforesterie, laquelle se définit comme une pratique centrée sur l'utilisation de plantes ligneuses pour apporter des bienfaits écosystémiques et économiques dans les cultures animales ou végétales (Bélangier, 2017);

En bordure des lacs et des ruisseaux, l'ombre projetée par les houppiers permet de réduire sensiblement le réchauffement de l'eau et une température plus fraîche va favoriser son oxygénation pour la faune aquatique;

Les arbres servent d'habitat et de nourriture pour plusieurs animaux, puisqu'ils abritent de nombreuses espèces de mammifères, d'insectes, d'oiseaux, de plantes et de microorganismes. Les parcs publics sont des points chauds de biodiversité faunique;

On constate que les arbres jouent un rôle primordial et essentiel dans le cycle de l'eau, puisqu'ils l'absorbent par leurs racines et en émettent dans l'atmosphère sous forme de gouttelettes invisibles à l'oeil nu. (Atmosylva, 2020). Par exemple, l'écorce et les feuilles présentent des obstacles à la pluie et ralentissent ainsi son arrivée sur le sol et les plans d'eau. Dans le contexte des changements climatiques, ce genre d'action permet d'éviter des inondations lors de précipitations intenses et que de grandes quantités d'eau sont déversées dans un court laps de temps. On sait aussi qu'un chêne adulte peut pomper près de 200 litres d'eau par jour (Office national des forêts, 2023) et qu'il en transférera près de 95 % dans l'atmosphère, la retirant ainsi des lacs et cours d'eau;

L'importance des bandes riveraines n'a plus besoin d'être démontrée. Le pouvoir de cohésion qu'offrent les racines des arbres et des plantes en général est primordial pour préserver la santé d'une bande riveraine et d'éviter son érosion (Union des producteurs agricoles, 2014).



1 Brise-vent naturel : La végétation riveraine protège votre habitation des dommages causés par le vent.

2 Fonction paysagère : La végétation riveraine est garante de la beauté naturelle des paysages et contribue à augmenter la valeur de votre propriété.

3 Régulateur du niveau de l'eau : En retenant et en évaporant une partie des eaux de précipitations, la végétation de la rive contribue à diminuer les risques d'inondations.

4 Écran solaire : L'ombre des arbres forme un écran qui empêche le réchauffement excessif de l'eau limitant ainsi le développement des algues.

5 Filtre contre la pollution : La végétation retient une partie des engrais, des pesticides et des sédiments contenus dans les eaux de ruissellement, prévenant ainsi le vieillissement prématuré des plans d'eau.

6 Rempart contre l'érosion : La végétation permet de stabiliser les rives, de diminuer l'ensablement des frayères et d'éviter les pertes de terrain.

7 Richesse biologique : Les plans d'eau offrent habitat, nourriture et abri à la faune. Ils constituent un patrimoine précieux pour l'observation de la nature, la pêche et la chasse.

Apports esthétiques

Plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux manifestent de riches couleurs vives et chatoyantes au fil des saisons, et particulièrement durant l'automne. Elles attirent les regards et soulèvent l'émerveillement devant de tels spectacles;

Les silhouettes, les formes et les dispositions des différents houppiers d'arbres et d'arbustes sont très utiles dans l'aménagement paysager des espaces urbains. Ils offrent des palettes de choix très diversifiées qui permettent de caractériser ces milieux;

Les arbres brisent très bien la monotonie des angles droits caractéristiques aux immeubles en adoucissant les lignes architecturales. Ils complètent efficacement les matériaux inertes utilisés dans les constructions.



Plan arboricole

Le *Plan arboricole des arbres de Lanoraie* s'échelonne sur une période de dix ans situés entre 2025 et 2035. Ce programme comprend des cibles définies en fonction des besoins actuels de la municipalité, et porte tant sur la sauvegarde des arbres privés que publics. Seules les actions diffèrent selon le cas. Les visions, la participation et les actions citoyennes sont effectivement requises pour assurer la mise en oeuvre et la réussite de la politique. Un document plus développé sera rédigé et déposé à la suite de l'adoption de cette politique par le conseil municipal. Les sous-sections qui suivent sont un aperçu de ce que pourra contenir le plan arboricole.

Inventaire des arbres publics

Un premier geste à poser consiste à connaître le patrimoine forestier de la municipalité, et pour cela il importe de réaliser son inventaire. Celui-ci portera sur les arbres de rue et sur les arbres de parcs et de boisés urbains. Cet inventaire sera informatisé et réalisé par du personnel qualifié. Les critères retenus seront préalablement sélectionnés par la municipalité, en conformité avec ses besoins.

Étude de la canopée et plantation

La canopée du territoire arborescent de Lanoraie peut être facilement étudiée par la photogrammétrie, moyennant la prise de mesures et d'observations faite sur le terrain. La grandeur de la canopée devient ainsi un indice permettant d'identifier des objectifs de plantation et de reboisement tout en permettant d'établir des comparatifs au fil de son évolution. Ainsi, cette étude de la canopée permettra aussi d'organiser le verdissement de certains lieux et de planifier les plantations à faire dans les années futures.

Inspection des arbres publics et privés

La condition des arbres de rue et de parc doit faire l'objet d'une inspection réalisée sur une base régulière ou selon les besoins du moment. L'inspection sur une base régulière permet de planifier les travaux arboricoles à réaliser selon des échéances déterminées, tandis que les inspections faites au cas par cas permettent la réalisation de travaux conséquents à chacun des cas. L'inspection des arbres publics est une tâche réalisée par du personnel qualifié et dont les données seront en lien direct avec un inventaire informatisé.

À la demande des citoyens, la condition des arbres privés peut aussi être inspectée à la charge de la municipalité quand des situations problématiques surviennent sur une large échelle, notamment lorsque des maladies biotiques et des infestations d'insectes surviennent, comme c'est le cas actuellement avec l'agrile du frêne.

Élagage planifié des arbres publics

Les arbres situés sur le domaine public requièrent un entretien régulier pour éviter des bris et des chutes de branches risquant de tomber sur la tête des gens, sur les voitures, sur le mobilier de jardin, etc. Parmi les travaux arboricoles à réaliser, l'élagage cyclique des houppiers demeure un des principaux. Cet élagage consiste à couper les branches mortes, en déclin ou jugées dangereuses selon un cycle bien établi. Il est recommandé que ces interventions soient réalisées tous les cinq ans sur les arbres de rue, et tous les dix ans chez les arbres de parc et ceux des boisés urbains.

Abattage d'arbres publics et privés

L'abattage d'arbres publics sera autorisé moyennant une justification faite au cas par cas. Cette justification portera sur un des critères suivants :

- L'arbre est mort;
- L'arbre dépérit et/ou est atteint d'une maladie biotique incurable;
- L'arbre est défolié à un point de non-retour, soit à plus de 80 %;
- L'arbre est situé dans un chantier de construction et il est physiquement impossible de le conserver après une étude sérieuse de la situation;
- L'arbre est une espèce non indigène et indésirable sur le territoire municipal;

L'abattage de chaque arbre privé mesurant 10 cm et plus de diamètres hauteur poitrine (DHP) doit préalablement faire l'objet d'une justification adressée à la municipalité pour être approuvée.

Lutte contre les espèces envahissantes

Les plantes envahissantes introduites et indésirables feront l'objet d'un inventaire et d'un programme de lutte intégrée pour les éradiquer du territoire municipal. Les principales espèces visées sont les suivantes :

Roseau commun ou phragmite *Phragmites australis*

Berce du caucase *Heracleum mantegazzianum*

Renouée du Japon *Reynoutria japonica*

Nerprun cathartique *Rhamnus cathartica*

Nerprun bourdane *Rhamnus frangula*

Érable de Norvège *Acer platanoides*

Programmes municipaux incitatifs : et vous dans tout ça...

Dans le cadre de la politique de l'arbre, la municipalité a l'intention d'offrir aux citoyens les programmes suivants pour les inviter à mieux connaître les arbres et à mieux les protéger.

Guide des bonnes pratiques

Par le biais du journal local et d'annonces publiques, la municipalité offrira sur une base régulière des guides de bonne pratique portant sur l'identification, l'anatomie et la physiologie des arbres, sur leur comportement en milieu urbain, sur les meilleures méthodes d'entretien relatives aux travaux de fertilisation, d'élagage, d'haubanage, de réparation de blessures, de lutte biologique, etc.

Dons et distribution d'arbres

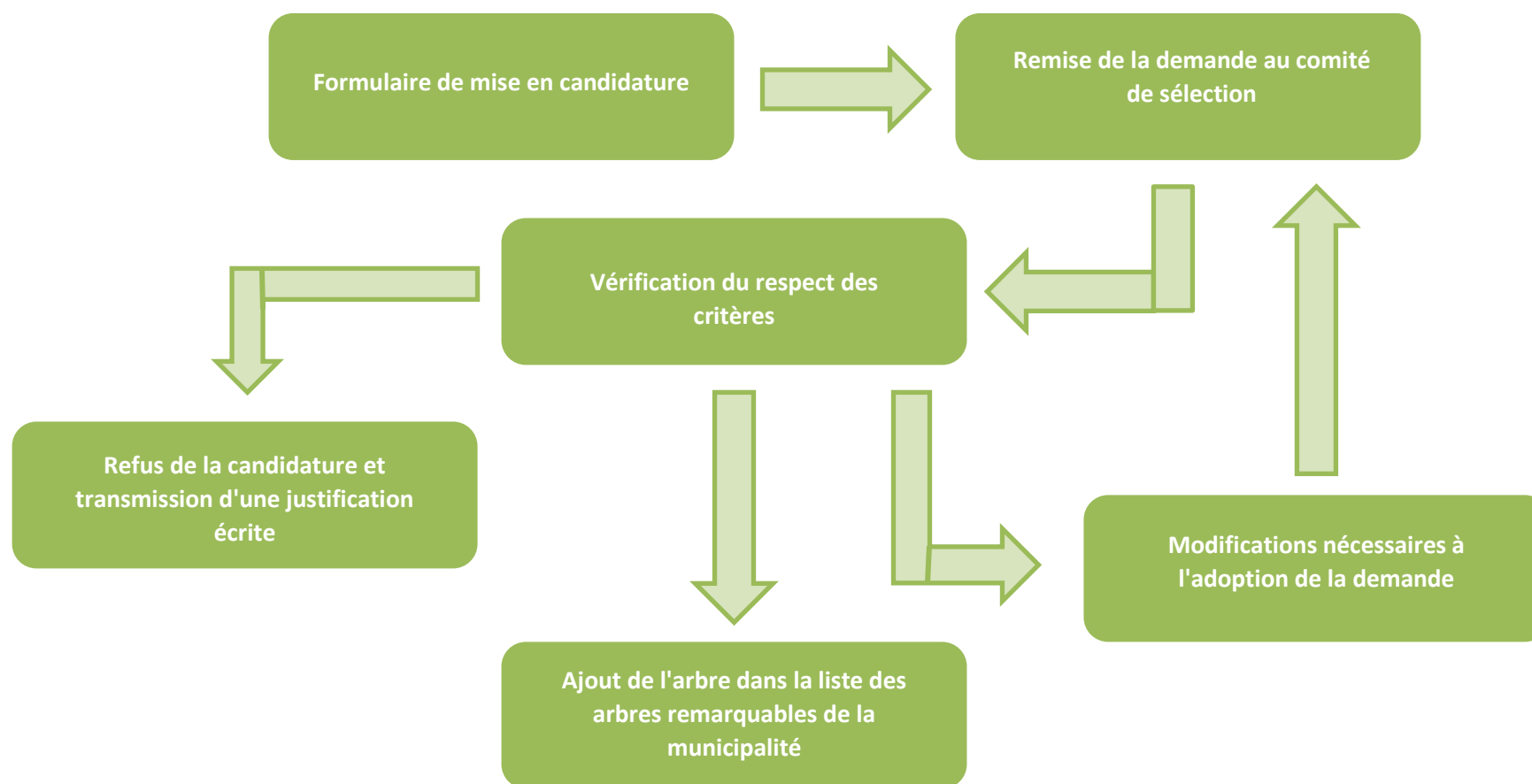
Dans un objectif de favoriser l'augmentation de la canopée urbaine ou forestière, la municipalité tient à poursuivre ses activités annuelles de dons d'arbres. À travers cette politique, il est même pensable que cet événement soit bonifié dans le futur.



Arbres remarquables

Outre le choix d'un arbre emblématique pour représenter la municipalité, la politique permet aussi de reconnaître le caractère spécial de certains spécimens d'arbres qui se trouvent sur les terrains publics ou privés.

Basés sur un concept volontaire, l'identification et le choix d'arbres remarquables permet d'inciter les propriétaires de l'arbre de protéger ce dernier pour les différents bienfaits qu'il peut apporter dans son environnement. Cette reconnaissance passe par différentes étapes qui seront listées ci-dessous. À part la reconnaissance qui est témoignée envers l'arbre, ce concept sert aussi à sensibiliser la population en les ajoutant à une liste leur donnant un statut particulier reconnu par la municipalité.



Comme mentionnée dans la figure ci-dessus, la sélection des arbres remarquables de la municipalité de Lanoraie sera basée sur une grille de critères qui mettent en valeur différentes réalités qui font que l'arbre se démarque de ses congénères. Ces critères sont divisés en deux catégories et sont présentés dans le tableau qui suit.

Type de critères	Critères	Explications
Dendrologies	Dimensions	Inclus les arbres ayant une hauteur et/ou une largeur qui se démarque par rapport aux standards de leur espèce.
	Rareté	Inclus les arbres ayant une hauteur et/ou une largeur qui se démarque par rapport aux standards de leur espèce.
	Âge	Inclus les arbres qui présentent un bon état de santé malgré leur âge avancé vis-à-vis du standard de son espèce.
Culturels	Aspect	Regroupe les arbres présentant tous les points spécifiques de son espèce par rapport à sa silhouette, que ce soit par la forme de son port, de ses branches, de son feuillage, etc. Ce critère s'applique aussi à l'inverse, lorsqu'un arbre présente des spécificités uniques par rapport à ce qui est plus habituel chez son espèce.
	Rapport à son environnement	S'applique aux arbres qui apportent un caractère spécial aux lieux, comme ceux qui se trouvent au milieu d'un champ pour faire de l'ombre au bétail par exemple.
	Témoignage du passé	Englobe les arbres liés à un fait historique d'intérêt public, une pratique ancienne, un geste commémoratif ou encore un personnage marquant.

Ces critères seront transférés dans une grille qui permettra à un comité de sélection d'étudier les candidatures qui lui seront soumises. Ce comité suivra ainsi la figure illustrée plus haut qui montre la marche à suivre pour proposer un candidat. Ce processus sera appliqué pour chaque candidature et permettra à la municipalité de Lanoraie d'avoir une liste des arbres remarquables en tenures privée et publique.

Orientations de la politique

Composant le cœur de la politique, ces orientations cherchent à nommer précisément les différents thèmes faisant partie de la vision du conseil municipal. Ainsi, chaque orientation est détaillée en vertu du rôle de la politique à son égard et est accompagnée par les objectifs qui s'y rattachent.

Le tableau synthèse placé à la fin de cette section présente l'information de manière plus concise. Il vient aussi ajouter les actions et les moyens envisagés pour atteindre les objectifs fixés. Ce plan d'action est accompagné d'un échéancier et d'une estimation très générale des coûts de chaque action.

1. Améliorer la qualité de vie des lanorois

Regroupant 3 objectifs, cette orientation est la raison première de l'élaboration de la politique. Ratisant large, c'est un souhait du conseil municipal qui prend surtout la forme de soutiens auprès de l'ensemble des citoyens de la municipalité vis-à-vis certaines problématiques. Le grand territoire de Lanoraie étant diversifié, les problématiques le sont tout autant.

C'est pourquoi les enjeux abordés touchent à des événements qui influencent directement l'environnement de vie des lanorois et des lanoroises. En favorisant la présence de plantes arborescentes, la municipalité vise ainsi à répondre à ces problématiques par les services et les bienfaits qui nous sont rendus par les arbres.

1.1 Soutenir les citoyens dans la végétalisation des zones urbaines

problématiques (îlot de chaleur, accumulation d'eau, bandes riveraines, etc.)

1.2 Soutenir les citoyens dans la végétalisation des zones problématiques en zone

périurbaine (bande riveraine, brise-vent, manque de diversité, etc.)

1.3 Prévoir une gestion responsable des espèces exotiques envahissantes

lorsqu'elles posent problème pour la sécurité publique ou la biodiversité.

2. Renseigner et sensibiliser les lanorois sur les bienfaits de l'arbre

Comprendre pourquoi une action est faite est la meilleure manière pour qu'elle devienne une habitude et ne rencontre pas de résistance. Dans cette optique, la seconde orientation vise précisément à répandre les connaissances liées aux services et aux bienfaits écosystémiques des arbres pour que la majorité puisse comprendre l'enjeu de leur préservation.

Ainsi, les 3 objectifs de l'orientation 2 visent à sensibiliser l'ensemble de la population, mais aussi de les garder au courant des développements qui auront lieu grâce à la politique de l'arbre. Par l'intermédiaire de différents médias, les citoyens pourront voir l'action bénéfique de leurs actions et des actions de leur municipalité.

2.1 Sensibiliser les plus jeunes.

2.2 Sensibiliser les citoyens, les commerçants et les industries.

2.3 Renseigner les citoyens sur le développement de la politique et ses objectifs.

3. Maintenir et développer la forêt urbaine de Lanoraie

Considérant les bienfaits et les services qui nous sont rendus par les arbres et qui sont étayés à la section 4 du présent document, la troisième orientation vise à apporter la forêt directement dans le village et dans les parties urbaines de la municipalité.

Bien souvent, ce sont ces endroits qui, étant fortement anthropisés et minéralisés, profiteront le plus de l'action bénéfique des arbres. C'est pourquoi la municipalité veut en apprendre davantage sur sa forêt urbaine et sa canopée, tout en déployant un cadre réglementaire en harmonie avec l'ensemble de la politique à travers les 4 objectifs de cette orientation.

3.1 En amassant des données sur la canopée de la zone urbaine.

3.2 En augmentant l'indice de la canopée de la zone urbaine.

3.3 En révisant le cadre réglementaire entourant l'abattage d'arbres (publics ou privés) en zone urbaine.

3.4 En privilégiant la plantation d'espèces indigènes et/ou naturalisées.

4. Protéger le couvert forestier naturel actuel

Tout comme la forêt urbaine, les connaissances entourant les boisés du territoire de Lanoraie doivent être approfondies si la municipalité veut prendre des décisions en connaissance de cause.

C'est pourquoi cette orientation regroupe deux objectifs qui visent tous les deux à développer ces connaissances dans un esprit de collaboration avec les différents usagers de la forêt lanoroise.

4.1 Acquérir plus de connaissances sur le milieu.

4.2 Préserver le couvert forestier en s'assurant d'une collaboration soutenue avec les propriétaires

5. Travailler en collaboration avec le milieu pour perfectionner le cadre réglementaire

Lorsque les coupes forestières sont permises, la manière de les réaliser peut poser problème à l'environnement. Le passage des machines, la saison de coupe, le type de machine utilisé et les méthodes de transport et d'abattage du bois peuvent toutes poser problème. Puisque chaque propriétaire effectue ses travaux différemment, il est dans l'intérêt de la protection de l'environnement et des milieux naturels de leur fournir un cadre général de bonnes pratiques. Ce cadre servirait à régulariser les pratiques, réduisant l'impact de l'exploitation forestière sur le milieu lorsque c'est possible.

5.1 Mettre en place des mesures de suivi et de protection.

5.2 Encadrer et favoriser les pratiques sylvicoles responsables.

6. Soutenir et promouvoir la conservation du couvert forestier naturel

Avec son objectif d'atteindre 30% de son territoire protégé d'ici 2030, le gouvernement du Québec a décidé de mettre de l'avant la biodiversité et la richesse de nos milieux naturels. Dans cette même ligne de pensée à travers l'orientation 6, la municipalité de Lanoraie désire soutenir et promouvoir ce type de gestion des boisés.

Ne résultant pas nécessairement en l'application d'une cloche de verre interdisant toute activité, les 3 objectifs de cette orientation permettront aux lanorois et aux lanoroises d'en apprendre davantage sur le sujet. La municipalité, quant à elle, s'engage à poursuivre son travail de collaboration en prenant le pouls du milieu par rapport à cette réalité.

6.1 Consulter le milieu.

6.2 Bonifier le couvert forestier protégé.

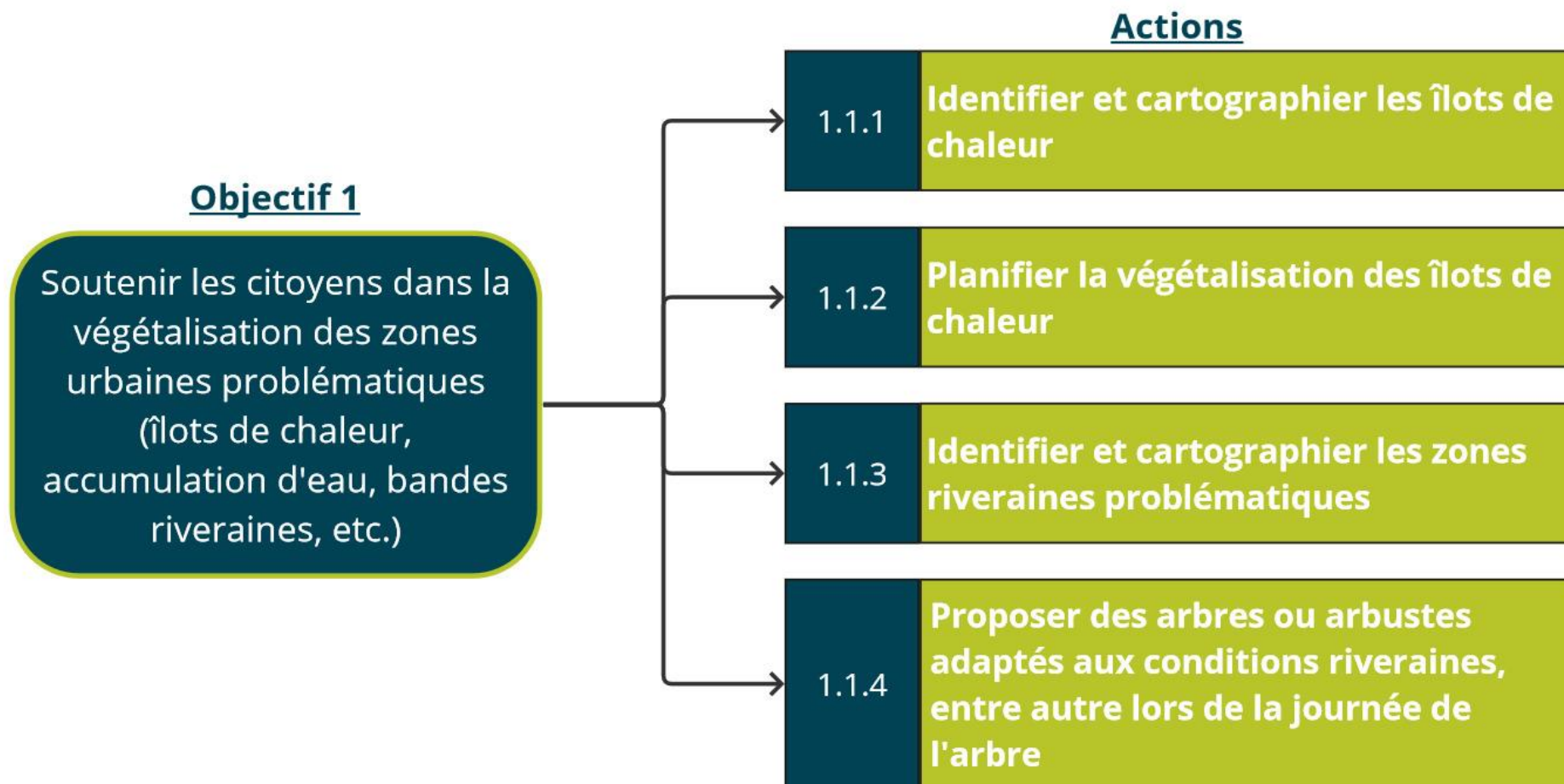
6.3 Assurer notamment une meilleure compréhension de la conservation, l'écologie forestière et la sylviculture.

Plan d'action global

Cette section présente la synthèse des orientations et des objectifs situés plus haut. Ils sont aussi accompagnés par les actions qui seront réalisées par la municipalité dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Tout comme dans la section des orientations, ces dernières sont divisées en deux tableaux, un pour le couvert urbain et un autre pour le couvert forestier.

Orientations	Objectifs
1. Améliorer la qualité du milieu de vie des lanorois	1.1 Soutenir les citoyens dans la végétalisation des zones urbaines problématiques (îlots de chaleur, accumulation d'eau, bandes riveraines, etc.)
	1.2 Soutenir les citoyens dans la végétalisation des zones problématiques en zone périurbaine (bande riveraine, brise-vent, manque de diversité, etc.)
	1.3 Prévoir une gestion responsable des espèces exotiques envahissantes lorsqu'elles posent problème pour la sécurité publique ou la biodiversité
2. Renseigner et sensibiliser sur les bienfaits de l'arbre	2.1 Sensibiliser les plus jeunes
	2.2 Sensibiliser les citoyens, les commerçants et les industries
	2.3 Renseigner les citoyens sur le développement de la politique et ses objectifs
3. Maintenir et développer la forêt urbaine de Lanoraie	3.1 En amassant des données sur la canopée de la zone urbain
	3.2 En augmentant l'indice de la canopée de la zone urbaine
	3.3 En révisant le cadre règlementaire entourant l'abattage d'arbres (publics ou privés) en zone urbaine
	3.4 En privilégiant la plantation d'espèces indigènes et/ou naturalisées
4. Documenter le couvert forestier	4.1 Acquérir plus de connaissances sur le milieu
	4.2 Acquérir plus de connaissances sur le milieu
5. Travailler en collaboration avec le milieu pour perfectionner le cadre règlementaire	5.1 Mettre en place des mesures de suivi et de protection
	5.2 Encadrer et favoriser les pratiques sylvicoles responsables
6. Soutenir et promouvoir la conservation du couvert forestier	6.1 Consulter le milieu
	6.2 Bonifier le couvert forestier protégé
	6.3 Assurer notamment une meilleure compréhension de la conservation, l'écologie forestière et la sylviculture

Plan d'action – 1. Améliorer la qualité du milieu de vie des lanorois



Actions

Objectif 2

Soutenir les citoyens dans la végétalisation des zones problématiques en zone périurbaine (bande riveraine, brise-vent, manque de diversité, etc.)

1.2.1

Adapter l'offre d'arbres selon la demande pour la distribution aux producteurs agricoles

1.2.2

Mettre en place un espace sur la politique de l'Arbre sur le site de la municipalité

1.2.3

Identifier et cartographier les zones riveraines

1.2.4

Identifier les zones plus vulnérables à l'érosion éolienne ou hydrique

Actions

Objectif 3

Prévoir une gestion responsable des espèces exotiques envahissantes lorsqu'elles posent problème pour la sécurité publique ou la biodiversité

1.3.1

Identifier les frênes posant un danger pour la sécurité publique sur le territoire

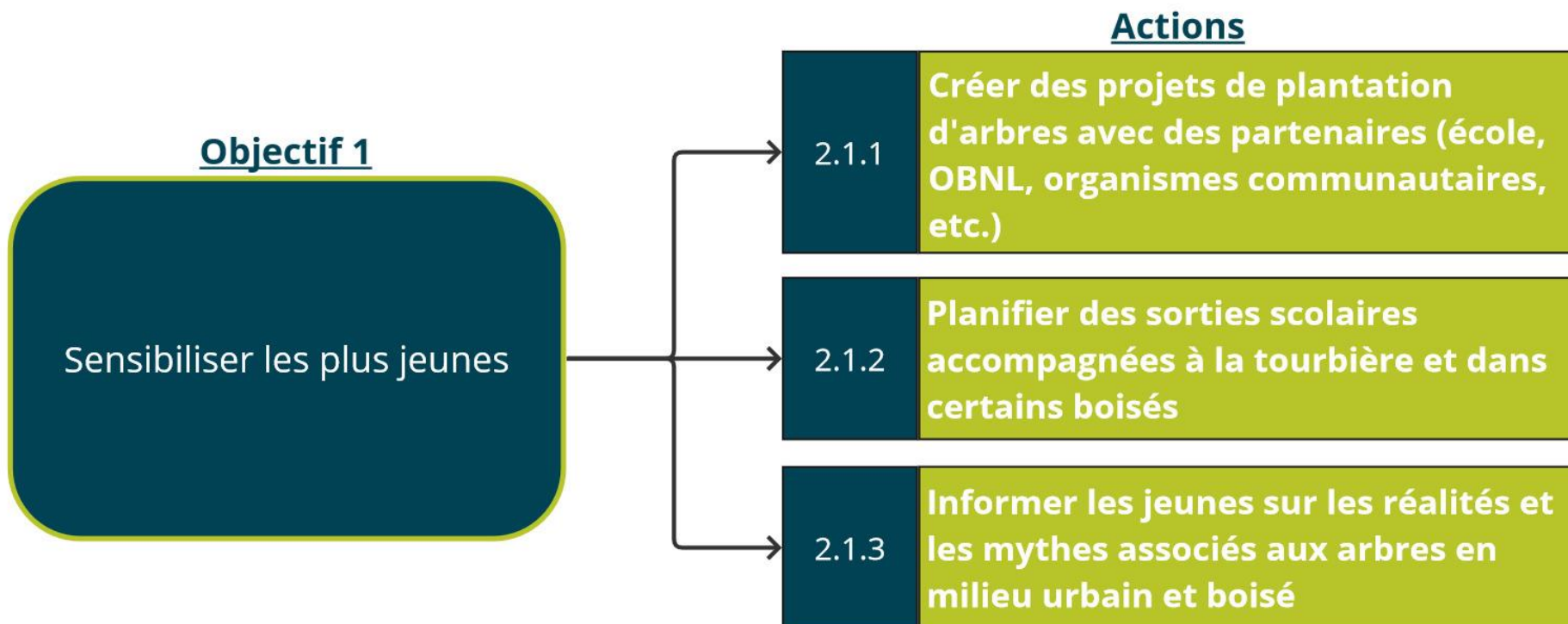
1.3.2

Évaluer l'état de santé des arbres affecté par une espèce exotique envahissante et les solutions à apporter

1.3.3

Prévoir le remplacement des frênes par des espèces indigènes ou naturalisées adaptées à l'environnement lanorois

Plan d'action – 2. Renseigner et sensibiliser sur les bienfaits de l'arbre



Actions

Objectif 2

Sensibiliser les citoyens, les commerçants et les industries

2.2.1

Inviter l'Association forestière de Lanaudière afin qu'elle présente sa mission, ses services et ses activités

2.2.2

Identifier et rendre disponible certains ouvrages à la bibliothèque municipale

2.2.3

Produire une trousse d'information sur les arbres

2.2.4

Identifier les arbres remarquables et promouvoir leurs choix

Actions

Objectif 3

Renseigner les citoyens sur le développement de la politique et ses objectifs

2.3.1

Intégrer la politique de l'arbre dans le plan de communication de la municipalité

2.3.2

Créer un comité consultatif sur la mise en place et le suivi du plan d'action de la politique

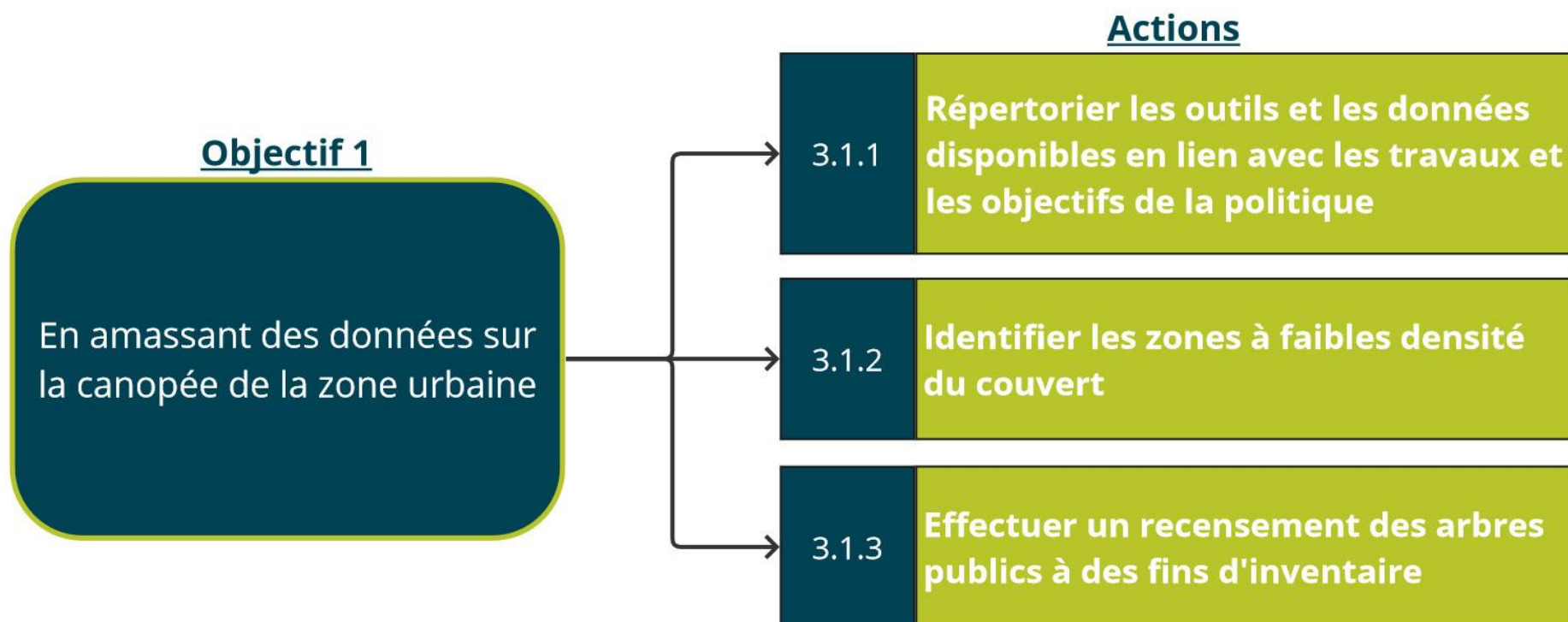
2.3.3

Organiser des rencontres de mise à jour sur les développements de la politique de l'arbre

2.3.4

Créer un évènement annuel récompensant les actions bénéfiques en lien avec les arbres

Plan d'action – 3. Maintenir et développer la forêt urbaine de Lanoraie



Actions

Objectif 2

En augmentant l'indice de la canopée de la zone urbaine

3.2.1

Concevoir les devis municipaux pour favoriser la présence, la protection et la conservation des arbres publics

3.2.2

Prévoir un budget annuel pour l'application de la politique et de son plan d'action

3.2.3

Rédiger un plan arboricole municipal

3.2.4

En partenariat avec l'école, réaliser un projet de verdissement de la cour d'école

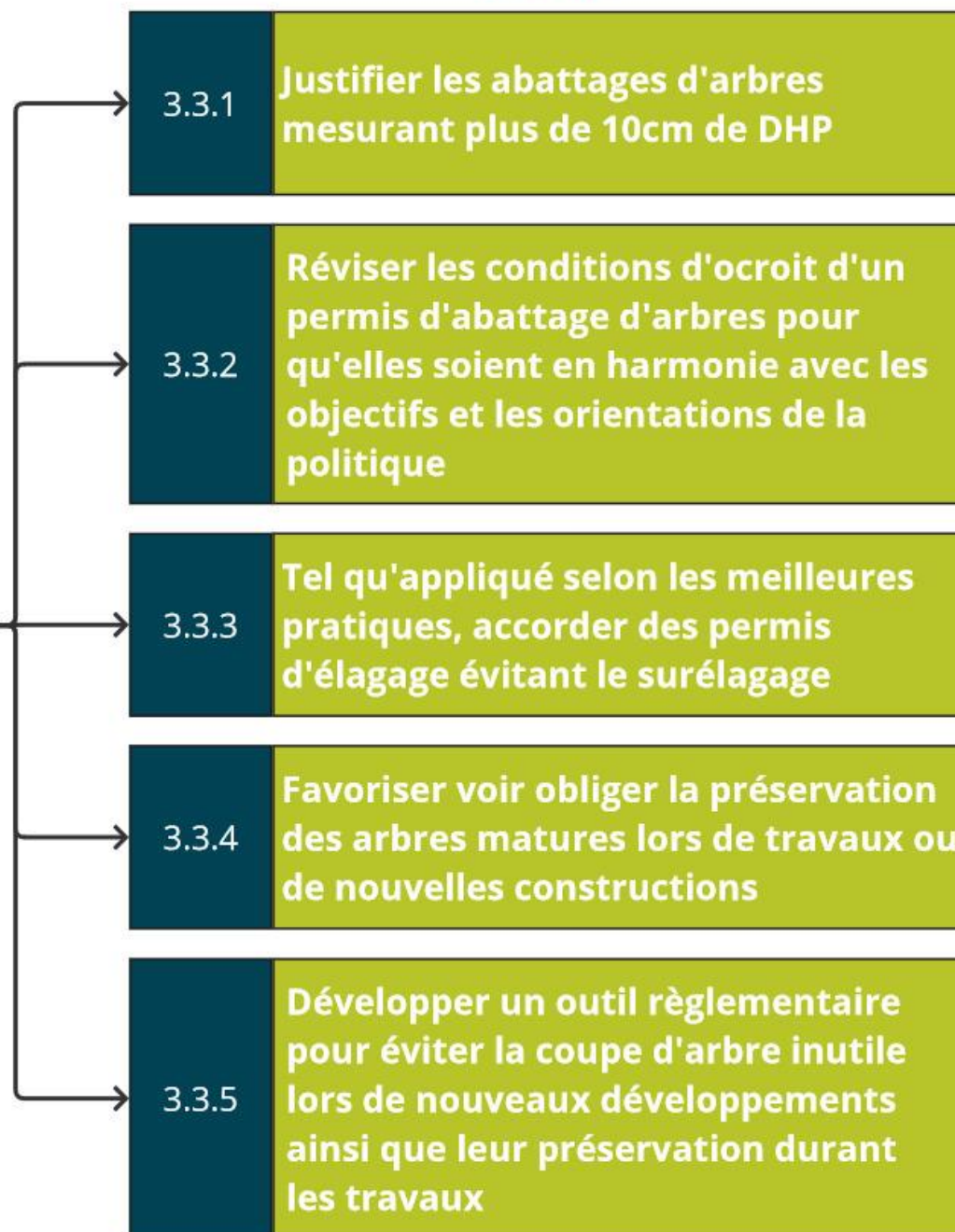
3.2.5

Planifier la végétalisation des espaces publics à faible couvert

Actions

Objectif 3

En révisant le cadre réglementaire entourant l'abattage d'arbres (publics ou privés) en zone urbaine



Actions

Objectif 4

En privilégiant la plantation d'espèces indigènes et/ou naturalisées

3.4.1

Diversifier le choix des espèces arbustives et arborescentes lors de travaux de plantation

3.4.2

Mettre en place un protocole favorisant la variété d'espèces nécessaires par terrain public ou privé lors de la plantation

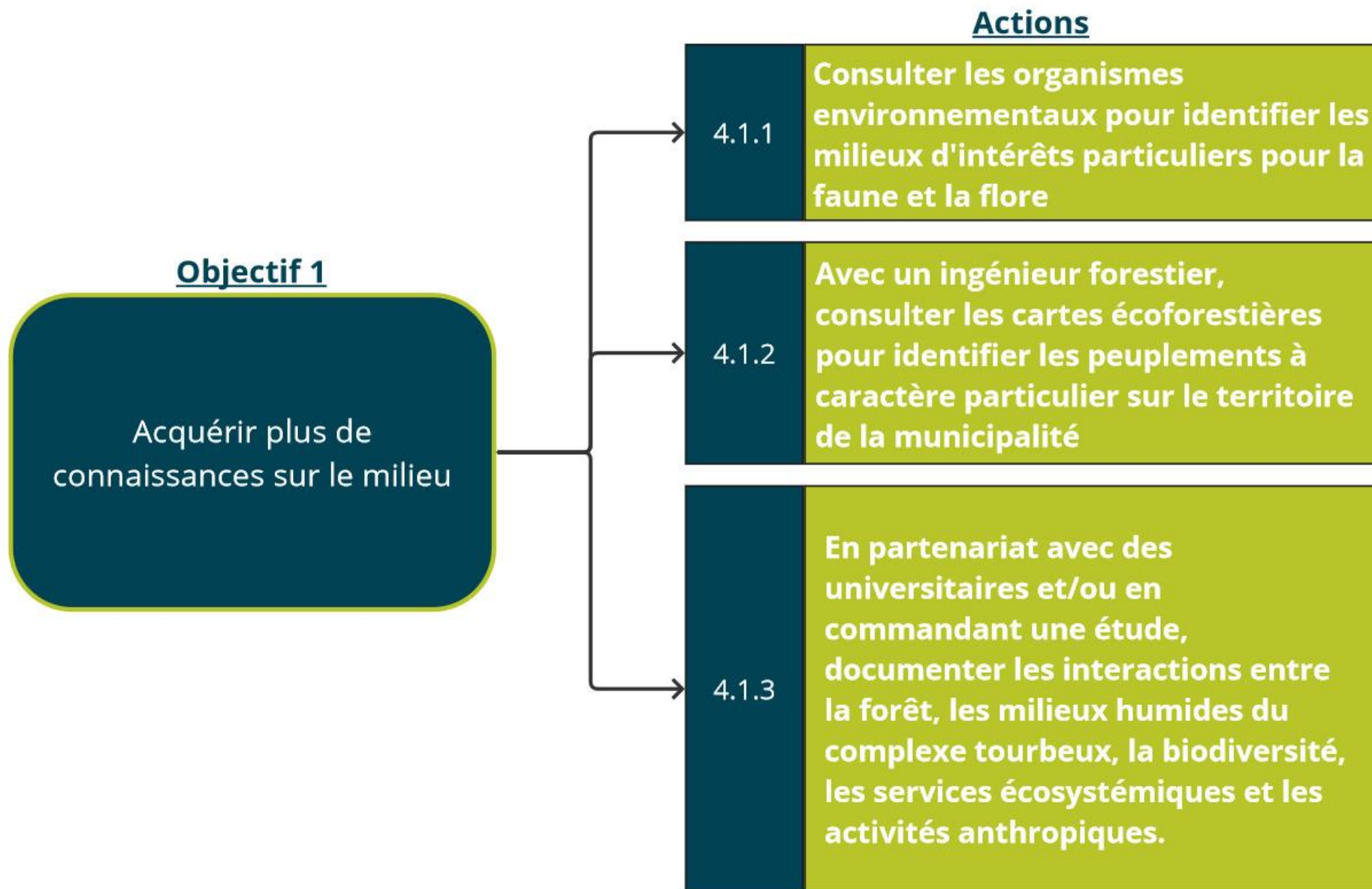
3.4.3

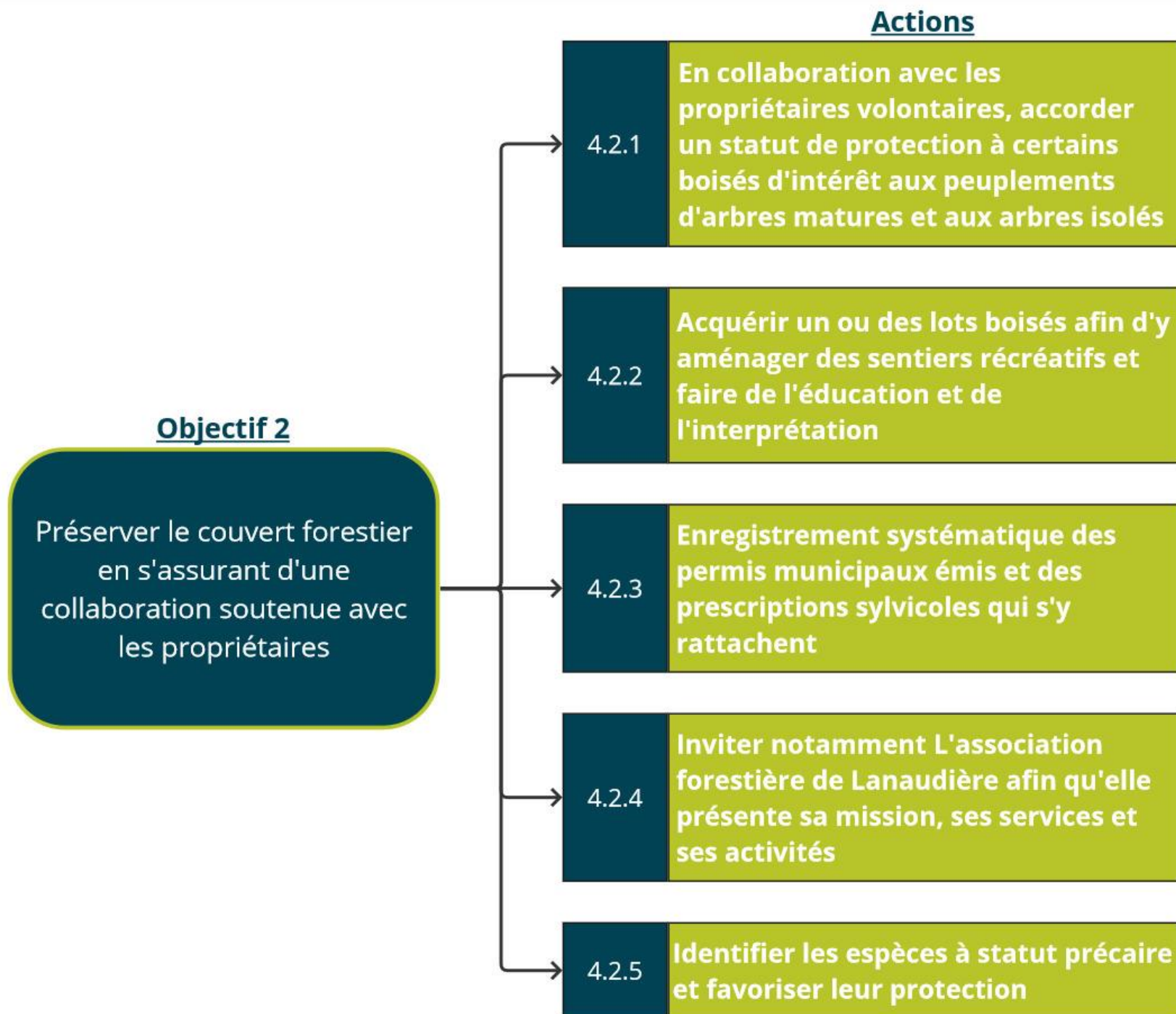
Tendre vers le principe 3-30-300 (voir 3 arbres par regard, avoir 30% de couvert arboré et vivre à 300m et moins d'un espace vert)

3.4.4

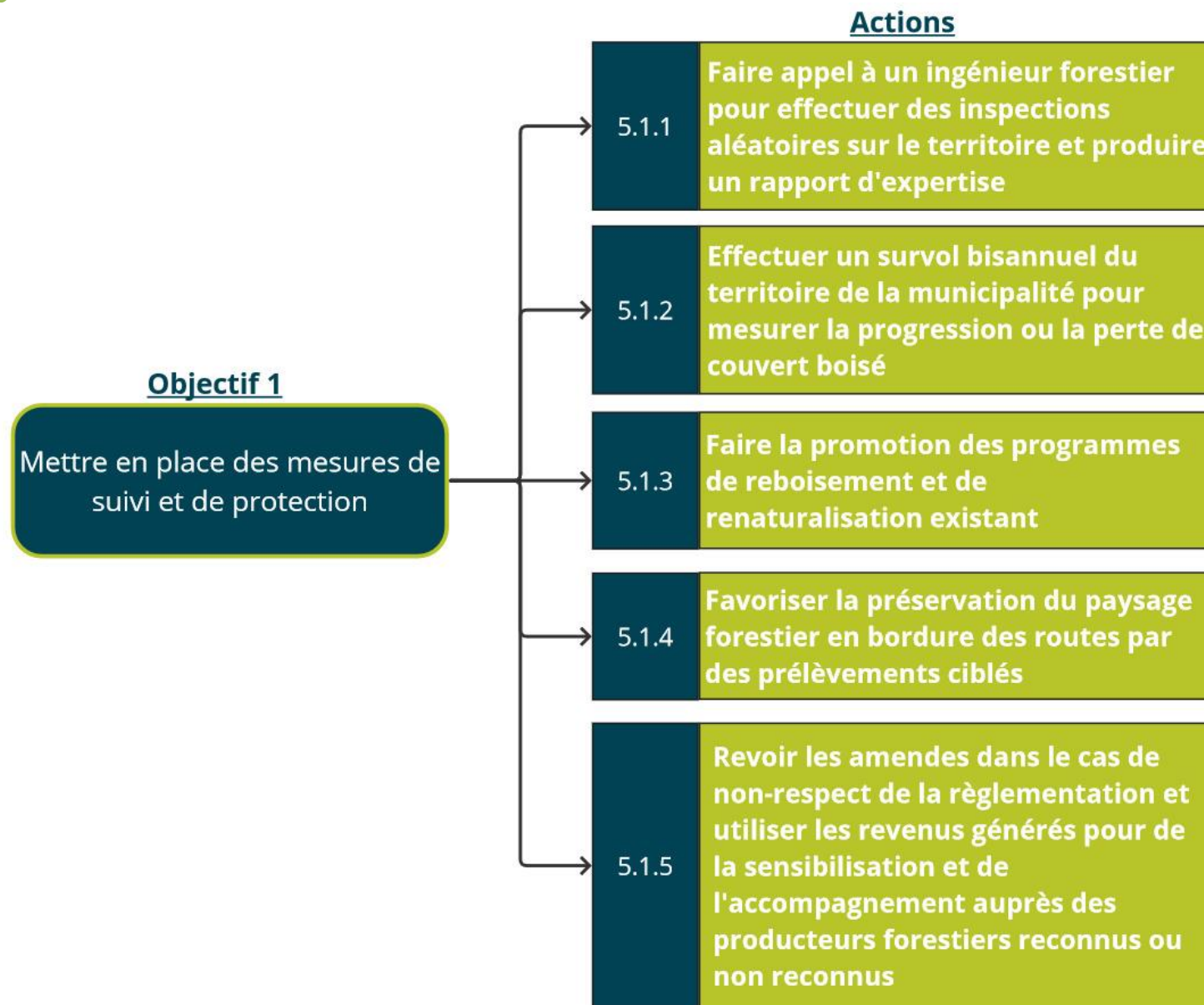
Faire la promotion du registre des arboriculteurs certifiés de la Société internationale d'arboriculture - Québec (SIAQ)

Plan d'action – 4. Documenter le couvert forestier

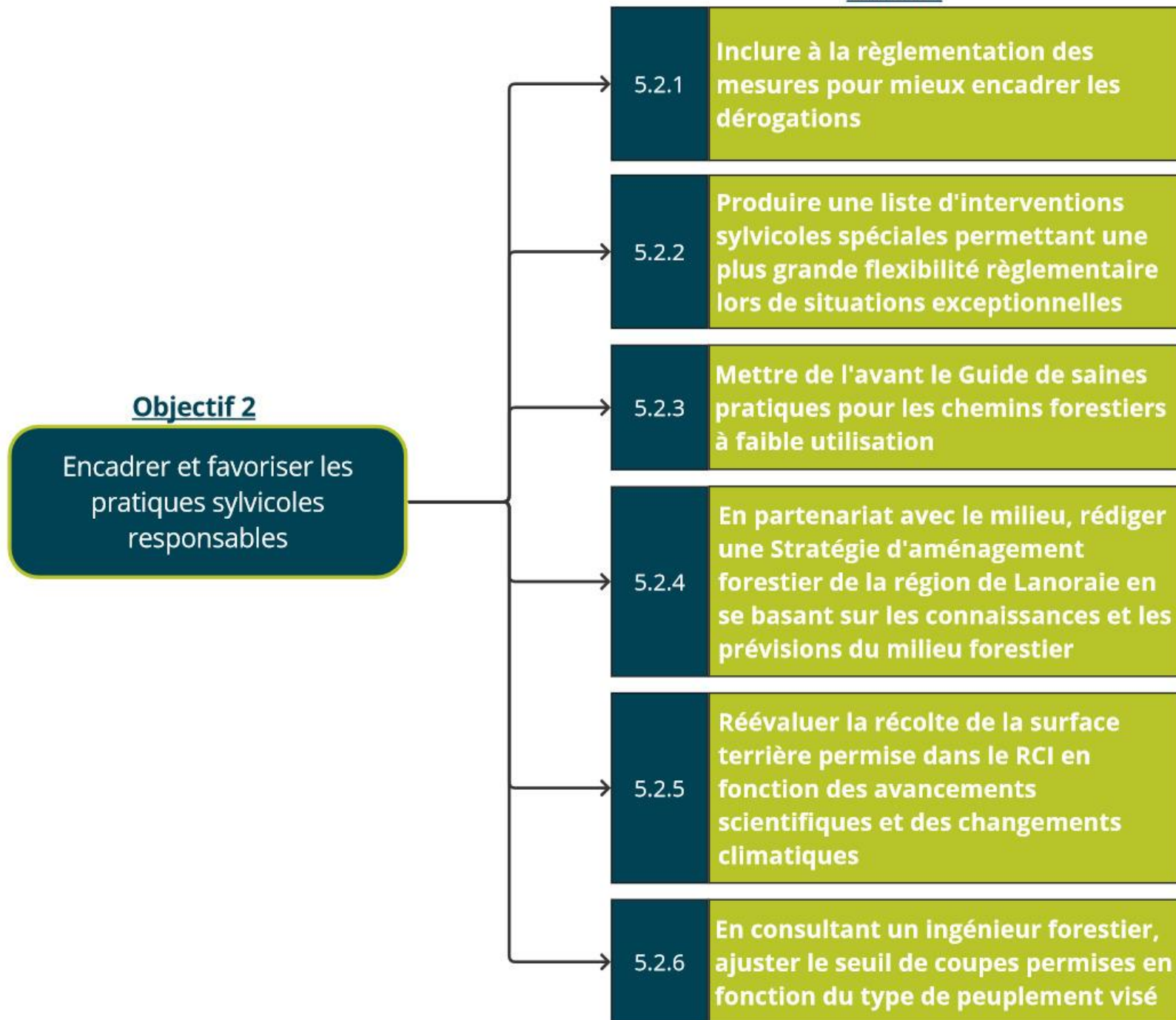




Plan d'action – 5. Travailler en collaboration avec le milieu pour perfectionner le cadre réglementaire

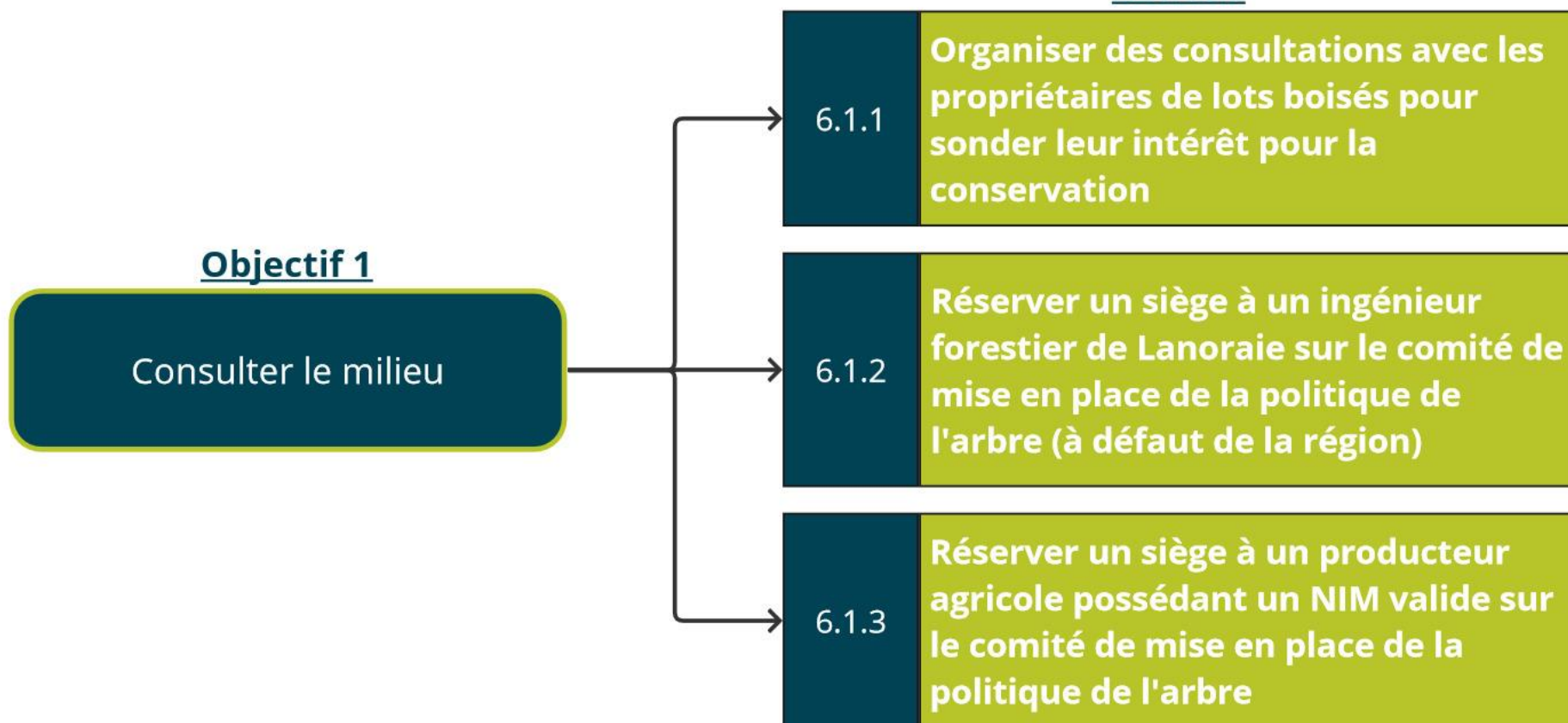


Actions



Plan d'action – 6. Soutenir et promouvoir la conservation du couvert forestier

Actions



Actions

Objectif 2

Bonifier le couvert forestier protégé

6.2.1

En collaboration avec les propriétaires intéressés, protéger une partie du couvert forestier en fonction des données de priorisation et des données acquises

6.2.2

Inviter la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière pour une ou des conférences sur leurs activités

6.2.3

Inviter la Fondation de la Faune du Québec pour qu'elle présente son programme Faune-Forêt

Actions

Objectif 3

Assurer notamment une meilleure compréhension de la conservation, l'écologie forestière et la sylviculture

6.3.1

Inviter l'Agence des forêts privées de Lanaudière à se présenter et présenter les avantages d'être reconnu comme producteur forestier

6.3.2

Inviter notamment des centres de formation pour qu'ils présentent les métiers forestiers

6.3.3

Inviter la Société d'histoire forestière du Québec pour qu'elle présente l'histoire de la sylviculture dans la région de Lanoraie à travers les époques

La suite

Avec l'adoption de cette politique, la municipalité de Lanoraie veut projeter sa vision de collaboration, d'aménagement responsable et de protection de l'environnement dans le futur. Pour ce faire, les orientations, les objectifs qui en découlent ainsi que le plan d'action devront être mis en oeuvre. L'échéancier qui accompagne le plan d'action représente les lignes directrices des actions qui seront entamées à travers le temps par le comité de suivi.

Découlant de l'action 2.3.2, ce comité sera responsable de l'application du plan d'action. Ayant une composition variée et multidisciplinaire, il sera composé de citoyens et de citoyennes désirant s'impliquer et donner du temps pour la réalisation de la politique.

Afin d'avoir accès à une étendue de connaissances et de point de vue, la composition du comité sera la suivante :

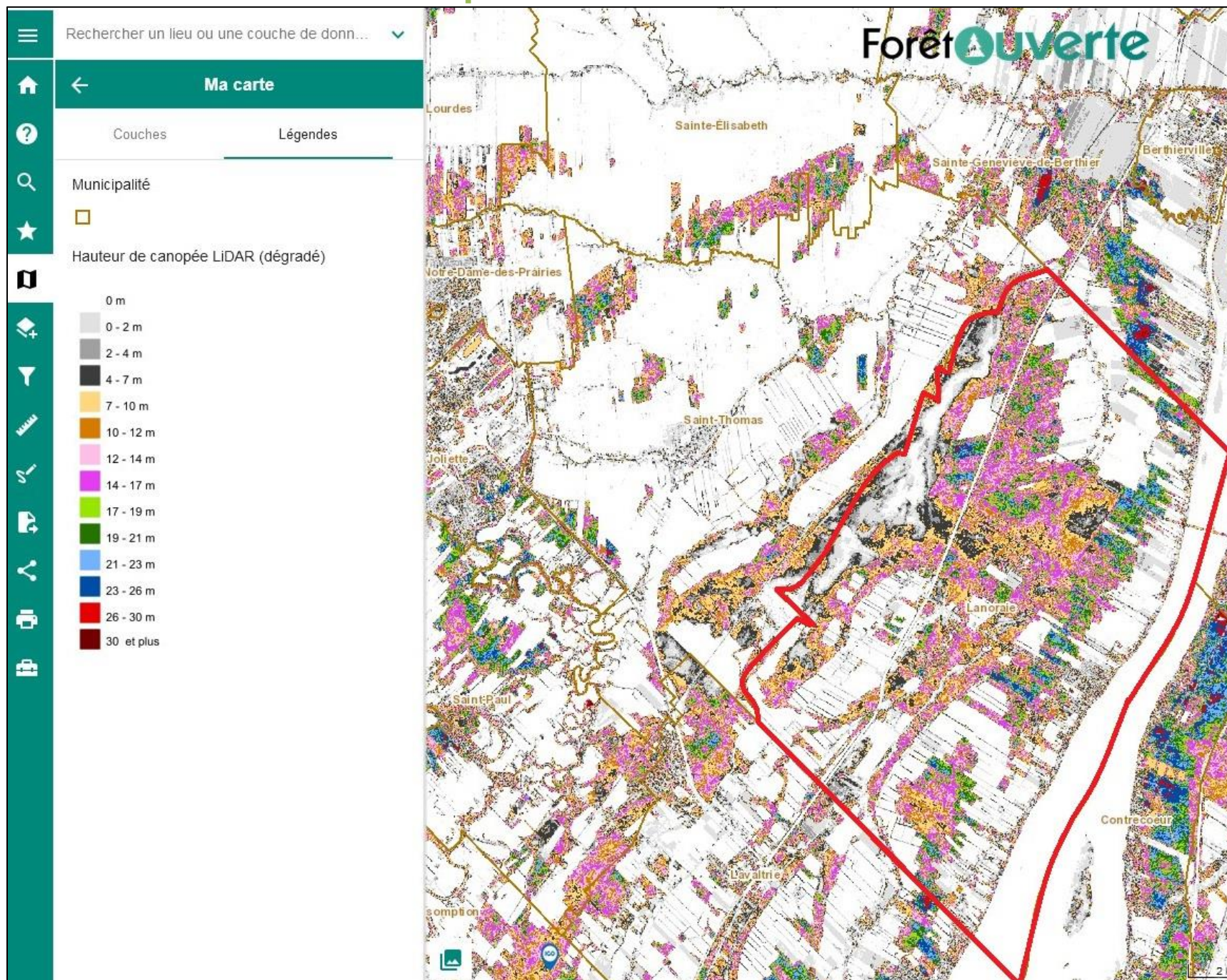
- 2 sièges réservés aux élus municipaux
- 1 siège réservé à un ingénieur forestier de Lanoraie (à défaut de la région)
- 1 siège réservé à un producteur agricole possédant un numéro d'identification ministériel (NIM) valide
- 1 siège réservé à un membre de l'équipe du service de l'aménagement du territoire de la MRC de D'Autray
- 2 sièges réservés à des citoyens ou citoyennes

À partir de ce comité de suivi et de mise en place de la politique de l'arbre, la municipalité de Lanoraie s'assure que ce document restera vivant et que les résidents de la municipalité pourront se l'approprier.

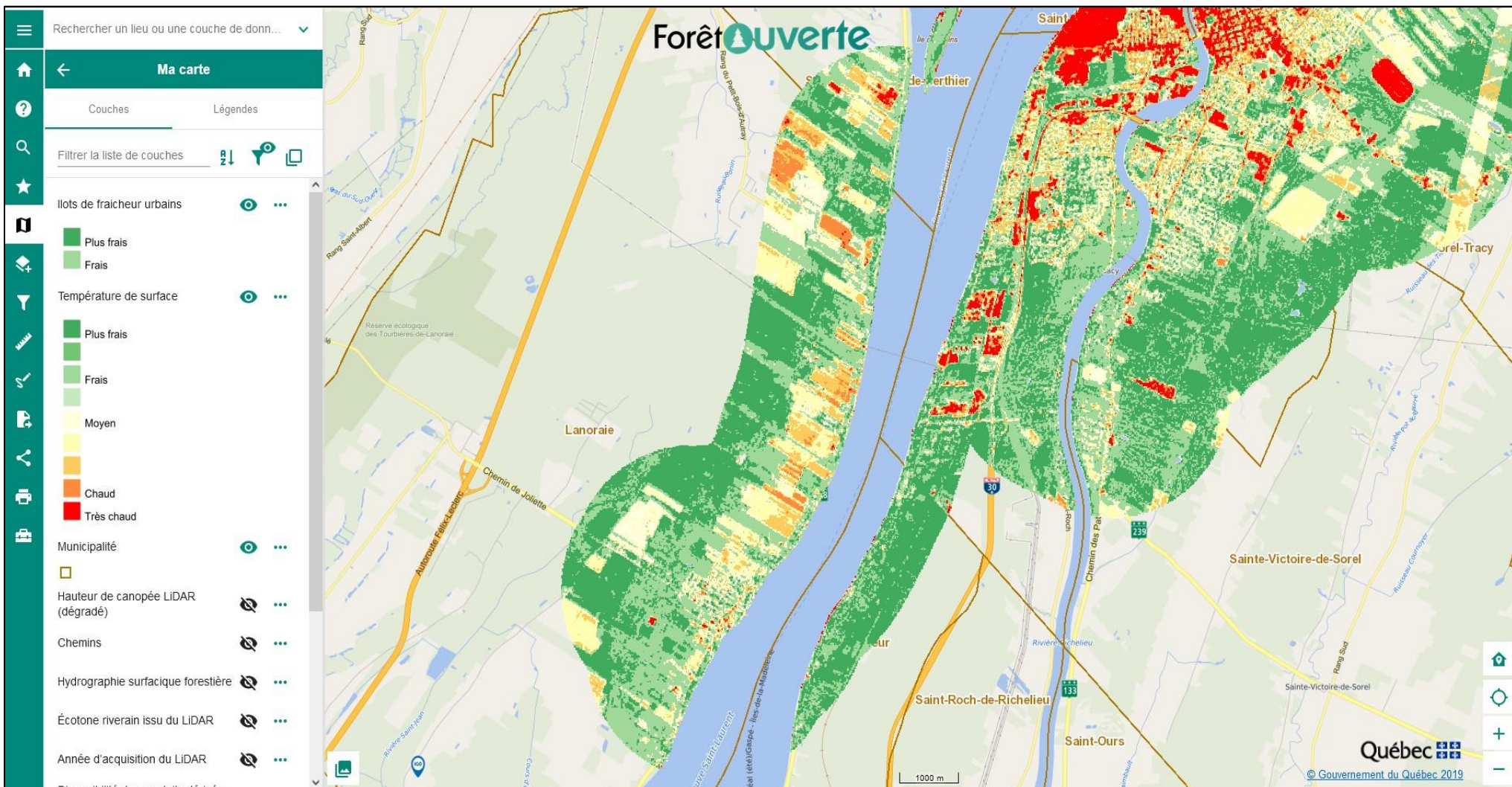
Annexe 1 - Zone protégée par le RCI 225 relatif à la coupe d'arbres dans la plaine du Saint-Laurent



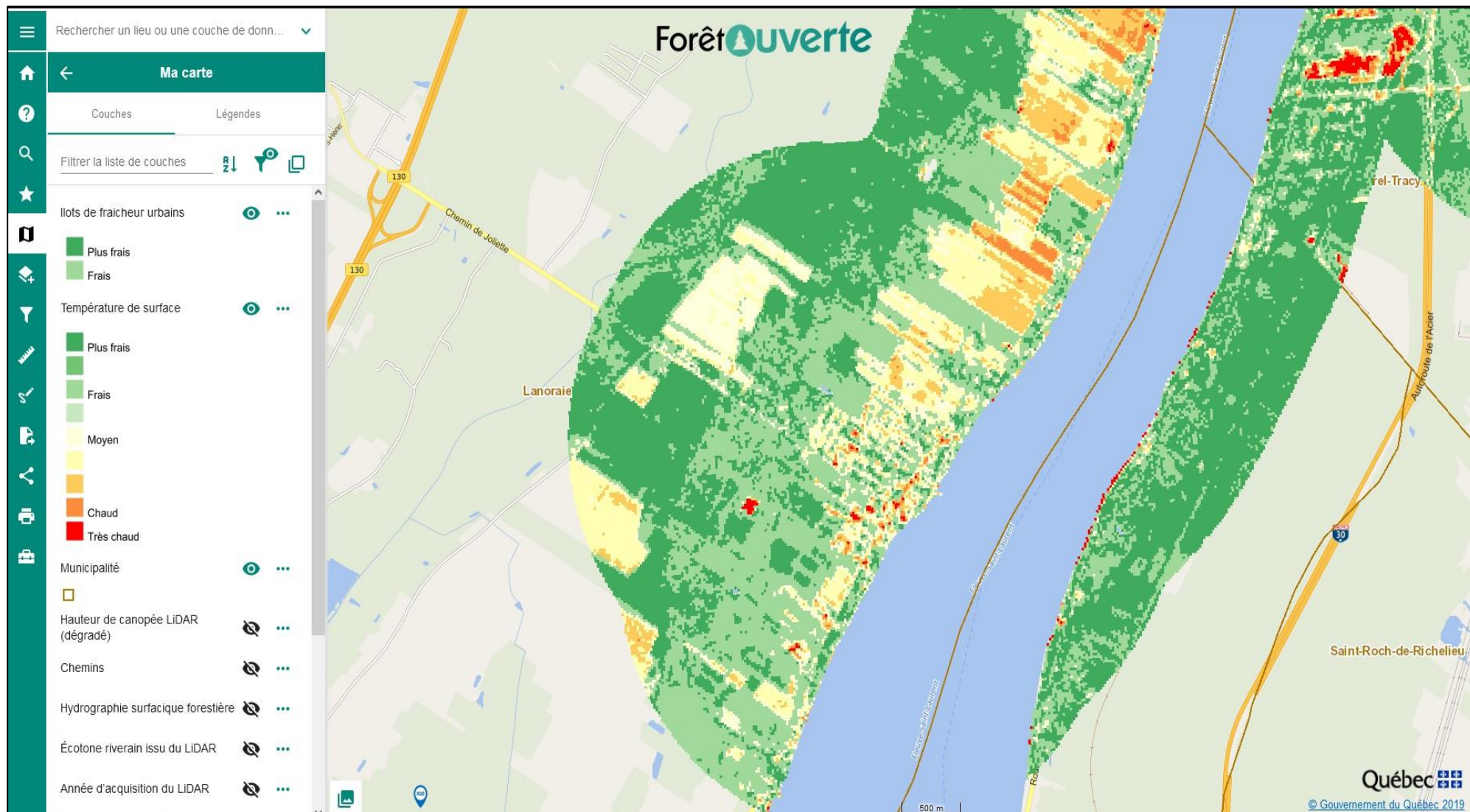
Annexe 2 – Hauteur de la canopée sur le territoire de Lanoraie



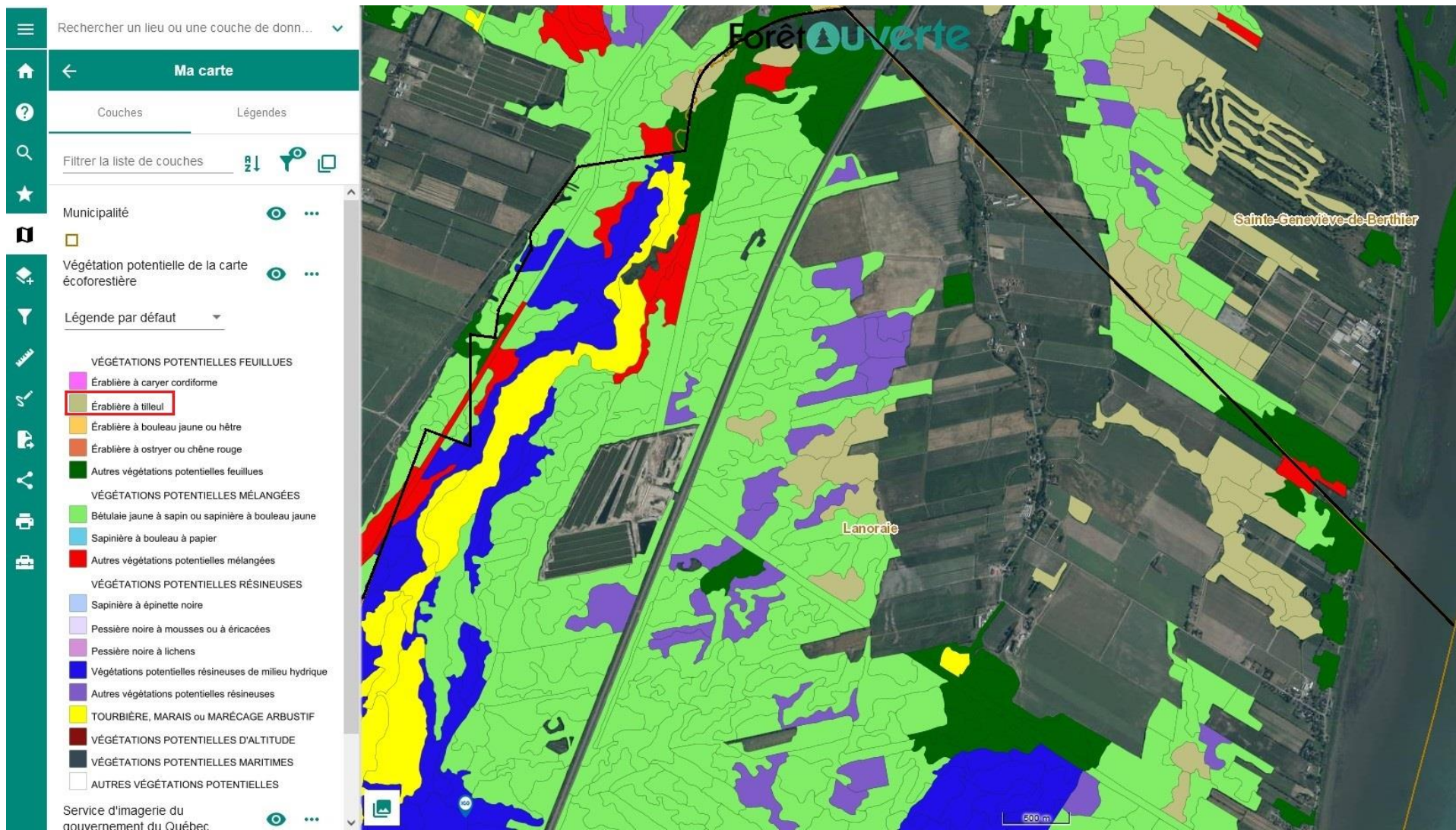
Annexe 3 – Vue d’ensemble de la température de surface de la municipalité de Lanoraie

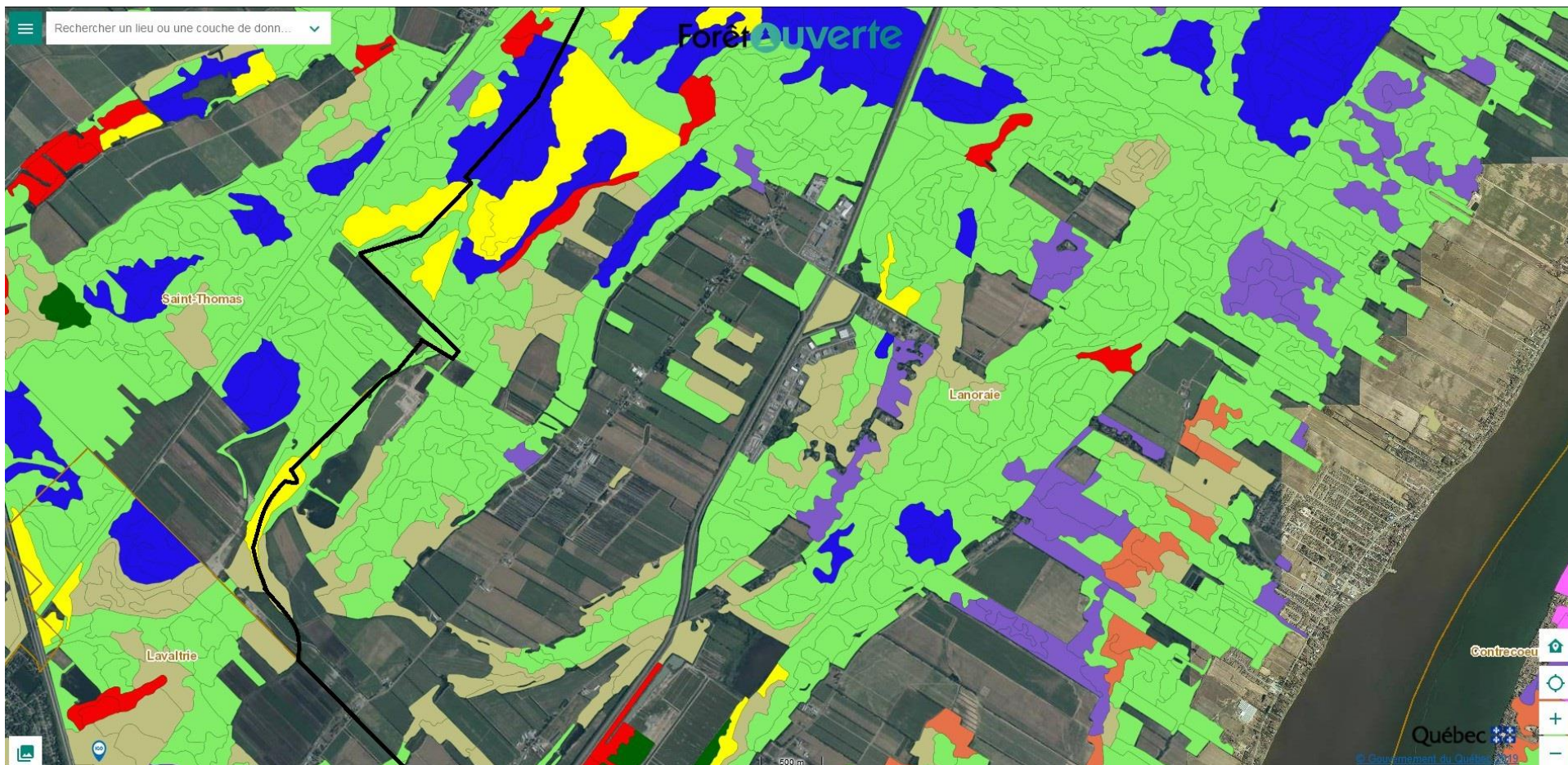


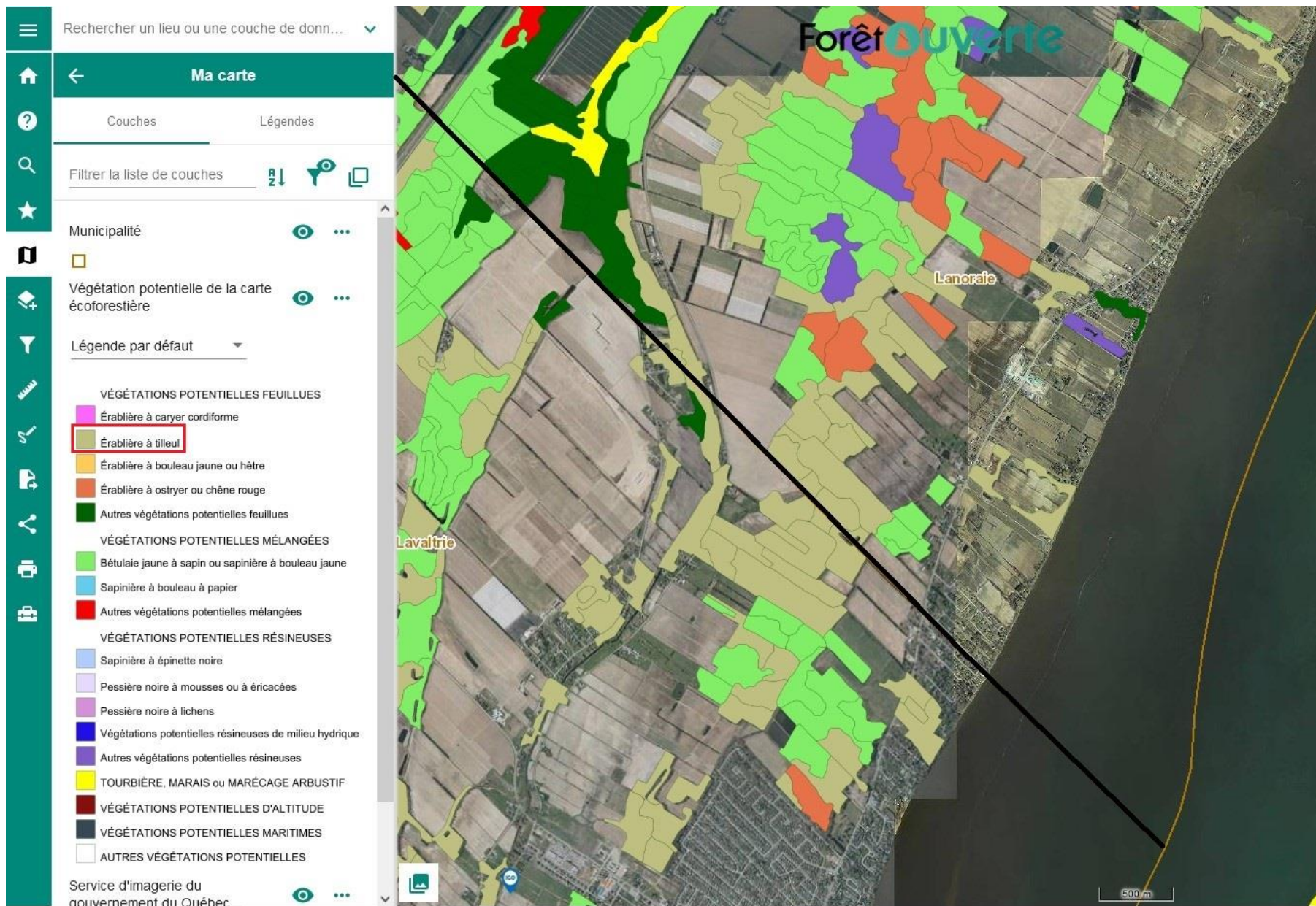
Annexe 4 – Température de surface de la zone urbaine de la municipalité de Lanoraie



Annexe 5 – Carte écoforestière de Lanoraie







Annexe 6 – Saviez-vous que...

- Saviez-vous qu'un arbre ne pousse jamais du bas vers le haut. Ses branches ne montent pas quand il croît, mais restent plutôt à la même hauteur ?
- Saviez-vous que l'arbre entrepose principalement sa nourriture dans ses racines, dans les derniers anneaux de croissance de son aubier et derrière ses bourgeons ?
- Saviez-vous qu'une branche saine peut tolérer de très lourdes charges en défiant la gravité, mais qu'elle s'avère très peu solide lorsque soulevée par une forte bourrasque? La majorité des bris de branches se produisent ainsi.
- Saviez-vous qu'aucune poutre d'acier ou en béton ne peut être étalée sur une grande distance sans support. Or, une très grosse branche de chêne ou de pin accomplit très bien cette performance.
- Saviez-vous que la croissance des troncs et des branches est plastique ? Cette plasticité permet à l'arbre d'intégrer des objets monolithiques dans son corps, plutôt que de lutter contre eux. L'arbre étale ses charges dessus.
- Saviez-vous que les arbres, les arbustes et les plantes herbacées sont la peau de la Terre ?
- Saviez-vous qu'on pourrait définir un arbre comme un système de racines qui produit des organes aériens appelés « tiges » pour se nourrir et se reproduire ? Les racines sont apparues avant eux.
- Saviez-vous que les racines d'une même espèce se greffent très souvent les unes aux autres pour s'entraider et s'alimenter ? Il s'agit une règle plutôt qu'une exception.
- Saviez-vous que les racines des plantes ligneuses sont associées à différentes sortes de champignons et de bactéries dans le sol. Ils s'alimentent et se protègent mutuellement ?
- Saviez-vous que si les champignons n'existaient pas, il n'y aurait aucun arbre ni aucune forêt ?
- Saviez-vous que les arbres les plus vieux sur Terre sont des pins qui ont environ 5,000 ans. Ils vivent dans des amas de pierres (pas de sol) aux flancs des Rocheuses californiennes ? Ils s'abreuvent beaucoup par les rameaux, grâce au brouillard et aux rosées matinales.
- Saviez-vous que le plus vieil arbre du Québec est un thuya de l'Est né au Moyen-Âge. Il est âgé de presque 1,000 ans et mesure à peine deux mètres de hauteur ?
- Saviez-vous que les feuilles des essences pionnières comme celles des bouleaux et des peupliers sont très légères et mobiles pour permettre aux rayons du soleil d'atteindre le parterre quand il vente un peu ?
- Saviez-vous que lors d'une journée calme et sans vent, les feuilles d'un même arbre ne se touchent pratiquement jamais, ni celles d'un arbre voisin?

- Saviez-vous que dans la plupart des cas, une branche située près d'un mur d'immeuble détecte sa présence et s'en éloigne plutôt que d'entrer en contact avec lui ?
- Saviez-vous que les racines décomposées créent des réseaux de tunnels dans le sol et ceux-ci permettent à maints animaux souterrains de se déplacer, puis à l'air atmosphérique et à l'eau de pluie de le pénétrer?
- Saviez-vous que lorsque les conditions de sol le permettent, les racines d'un arbre peuvent s'étendre sur un rayon équivalent à deux fois sa hauteur ?
- Saviez-vous que dans la vaste majorité des cas, plus de 95 % des racines d'un arbre se développent à une profondeur ne dépassant pas 50 cm de sol, soit là où il y a majoritairement de l'humus, de l'air, de l'eau et des éléments minéraux ?
- Saviez-vous que les racines ne possèdent aucun senseur ou détecteur d'eau, et qu'elles ne partent jamais à sa recherche dans le sol, car l'arbre dépenserait inutilement de son énergie, ce qu'il ne peut se permettre ?
- Saviez-vous que les réseaux de racines appartenant à un seul arbre ne fonctionnent pas tous en même temps, à moins qu'il ne connaisse des conditions de sol identiques partout autour de lui ?
- Saviez-vous que les racines d'un arbre situé dans une pente forte se trouvent principalement en amont de son tronc ?

Bibliographie

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. (2022). *L'argent pousse dans les arbres : l'application brise-vent de Colin Laroque sauve des arbres dans tout le Canada*. Repéré à <https://agriculture.canada.ca/fr/agri-info/bonnes-nouvelles-sont-pre/largent-pousse-arbres-lapplication-brise-vent-colin-laroque-sauve-arbres-canada>
- Air3D. (2019). *Pour lutter contre la chaleur, plantez des arbres*. Repéré à <https://www.cacheclimatisation.com/2019/07/30/pour-lutter-contre-la-chaleur-plantiez-des-arbres/>
- Arbres Canada. (2008). *Le rôle des arbres dans la réduction du CO2 dans l'atmosphère*, 12p. Disponible à : <https://treecanada.ca/wp-content/uploads/2017/10/Guide-1-FR-Arbres-reduction-CO2.pdf>
- Arbres Canada. (2022). *Compenser la pollution au carbone : Plantez l'air pur*. Repéré à <https://arbrescanada.ca/nos-programmes/plantez-de-lair-pur/>
- Atlasocio. (2019). *Couvert forestier mondial : de la déforestation massive aux tentatives de reboisement*. Repéré à <https://atlasocio.com/revue/environnement/2019/couvert-forestier-mondial-de-la-deforestation-massive-aux-tentatives-de-reboisement.php>
- Atmosylva. (2020). *Le rôle de l'arbre dans la circulation de l'eau*. Repéré à <https://www.atmosylva.com/fr/actualites/arbre-cycle-eau>
- Atmosylva. (2021). *Biodiversité en forêt : les arbres à habitats*. Repéré à <https://atmosylva.com/fr/actualites/biodiversite-arbre-habitats>
- Binamé, A. (2021). *On décrypte l'effet albédo : les arbres causeraient-ils une partie du réchauffement climatique?*. Repéré à <https://www.rtf.be/article/on-decrypte-leffet-albedo-les-arbres-causeraient-ils-une-partie-du-rechauffement-climatique-10823421>
- Duranceau, C. (2021). *Fait-il vraiment plus frais à l'ombre qu'au soleil?*. Repéré à <https://www.meteo-media.com/fr/nouvelles/art-de-vivre/communaute/fait-il-vraiment-plus-frais-a-lombre-quau-soleil>
- Géomont. (2022). *Cartographie des pertes et gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière entre 2008 et 2018*, Rapport final, p.18-19.
- Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère de la Culture et des Communications. (2022). *Mieux habiter et bâtir notre territoire, Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, Vision stratégique, 32p.
- Interventions locales en environnement et aménagement urbain. (2008). *Les rôles de l'arbre en ville*. Repéré à https://ileau.ca/sites/default/files/upload/roles_arbre_en_ville_cerfo.pdf
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2023). *Guide de la prise de décision en urbanisme : Plantation et abattage des arbres*. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/plantation-et-abattage-des-arbres/>
- Ministère de la forêt, de la faune et des parcs du Québec. (2016). *Maladie hollandaise de l'orme*. Repéré à <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/protection-milieu-forestier/protection-forets-insectes-maladies/maladies-fiches/maladie-hollandaise-orme/>

Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2023). *Vos lacs et cours d'eau*. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/richeesse/index.htm>

Office national des forêts. (2023). *Comprendre la forêt*. Repéré à <https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+/1f::comprendre-la-foret.html>

Tardy, G. (2012). *Plan de conservation et de mise en valeur du complexe tourbeux du delta de Lanoraie*. Repéré à <https://www.mrclassomption.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/pcm-v-final.pdf>

Trame-verte. (2021). *Les ormes, les frênes et ces autres leçons de la nature*. Repéré à <https://trame-verte.com/planification/des-lecons-a-tirer-du-passe/>

Taha, H. et Akbari, H. (1992). *The impact of trees and white surfaces on residential heating and cooling energy use in four Canadian cities*. Repéré à <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/0360544292900636>

Union des producteurs agricoles. (2014). *Conseils d'aménagement : Des techniques d'implantation distinctes*. Repéré à <https://www.bandesriveraines.quebec/conseils-damenagement/>

